

Livret d'utilisation

d'une micro-station d'épuration SBR

ACTIBLOC® LT 30-35 8EH

GARANTIE

Responsabilité décennale

Dans le contexte de la loi 78/12 du 4.01.1978 (responsabilité professionnelle des fabricants et assimilés de matériaux de construction) par police Acte IARD.

CONFORMITÉ

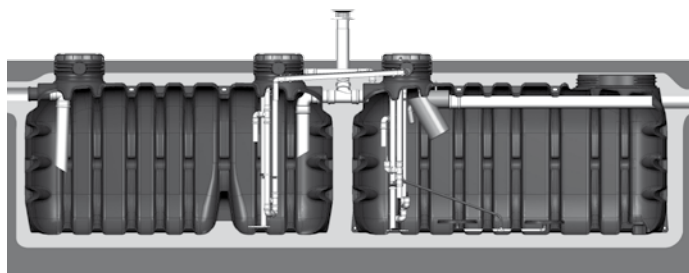
Appareils conformes :

- à l'arrêté de prescriptions techniques du 07.09.2009 modifié (JO n°234 du 09.10.2009), modifié par l'arrêté du 07.03.2012 (JO n°3 du 25.04.2012)
- à l'arrêté de contrôle du 27.04.2012 (JO n°17 du 10.05.2012),
- aux circulaires du 22.05.1997 (BO du 06.06.1997),
- à la Norme NF DTU 64.1 P1-1, P1-2 (ne concerne que la ventilation),
- à la Norme NF EN 16323, vocabulaire technique
- à la Norme NF EN 12566-3+A2, août 2013 : «Petites installations de traitement des eaux usées jusqu'à 50 PTE — Partie 3 : Stations d'épuration des eaux usées domestiques prêtes à l'emploi et/ou assemblées sur site»
- aux normes NF C 15-100, NF P98-331, NF P98-332
- numéro de série et/ou identification gravé sur chaque appareil.

Vous venez d'acquérir une micro-station d'épuration SBR ACTIBLOC® LT 30-35 8EH pour prétraiter et traiter les eaux domestiques usées issues de votre habitation.

Lisez attentivement ce livret avant toute mise en œuvre ou dimensionnement des appareils, des périphériques ou des accessoires. Il contient les informations concernant la description, l'installation, les consignes d'utilisation et l'entretien de nos appareils, de nos périphériques et de nos accessoires.

Toutes les micro-stations ACTIBLOC® sont mises en route et contrôlées par un technicien habilité par SOTRALENTZ Habitat.



AGRÈMENTS MINISTÉRIELS

ACTIBLOC® 4 EH à 20 EH
2012-009



Toutes les informations sont disponibles
sur notre site : www.sotralentz.com,
ou sur habitat.sotralentz.com.



SOTRALENTZ
H A B I T A T

Madame, Monsieur,

Vous venez d'acquérir une micro-station ACTIBLOC® LT 30-35 8EH et nous vous en remercions.

Afin de respecter les exigences en matière de traitement des eaux usées fixées par les autorités (Arrêté du 7 septembre 2009 modifié, fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5), il est impératif de :

- S'assurer que la qualité de l'effluent d'entrée (charge organique et hydraulique) soit conforme aux valeurs utilisées pour le dimensionnement et la conception de la micro-station ACTIBLOC®.

- Respecter les consignes de mise en œuvre, d'exploitation, d'entretien et de maintenance de la micro-station ACTIBLOC®. Vous trouverez ces consignes dans les pages qui suivent.

La micro-station ACTIBLOC® est un produit de qualité, entièrement biologique, qui sous la forme d'une installation complète, répond aux exigences de la norme NF EN 12566-3+A2, août 2013 et dispose du marquage CE. Ce manuel a pour but de vous fournir des consignes importantes qui vous garantiront un fonctionnement fiable et durable.

La micro-station ACTIBLOC® est conçue pour collecter et traiter les eaux usées domestiques.

Les matières biocides, les matières toxiques ou celles qui ne sont pas biodégradables ne doivent pas être rejetées dans la micro-station ACTIBLOC® car elles empêcheraient l'action importante des bactéries durant le processus d'épuration des eaux usées et elles créeraient des problèmes biologiques au cours du processus. Voir les instructions détaillées au §12.

Merci de prendre connaissance des informations suivantes et de les observer :

- Installation de l'armoire de commande :

- A l'intérieur dans un endroit sec et bien aéré (cave ou garage).
- A l'extérieur dans un endroit à l'abri du soleil pour éviter toute surchauffe en été. Prévoir des plantations persistantes autour de l'armoire.

- Armoire de commande et en particulier prises d'air jamais couvertes et facilement accessibles :

- Sur les côtés pour l'armoire de commande intérieure métallique
- A l'arrière pour l'armoire de commande extérieure plastique

- L'alimentation en énergie électrique doit être assurée en permanence et conforme à la norme NF C 15-100 concernant les installations électriques. Veuillez vous assurer que l'armoire de commande est suffisamment protégée (16 A). La présence d'autres appareils protégés par le même fusible peut perturber le fonctionnement de la micro-station ACTIBLOC®.

Toutes les micro-stations ACTIBLOC® sont mises en route et contrôlées par un technicien habilité par SOTRALENTZ Habitat.

Nous espérons que ce produit de qualité répondra à toutes vos attentes.

L'équipe SOTRALENTZ Habitat, Drulingen.

Sommaire

1. LA MICRO-STATION EN DÉTAILS.....	p. 4
1.1. Généralités	p. 4
1.2. Agrément	p. 5
1.3. Schéma	p. 19
1.4. Dimensionnement.....	p. 20
1.5. Indication de la production de boues.....	p. 20
1.6. Consommation électrique, niveau de bruit et analyse de coûts sur 15 ans.....	p. 21
2. GUIDE DE POSE ENTERRÉE	p. 22
2.1. Manutention et stockage	p. 22
2.2. Règles d'implantation	p. 22
2.3. Fouilles	p. 23
2.3.1. Réalisation de l'excavation.....	p. 23
2.3.2. Réalisation du lit de pose	p. 24
2.4. Pose	p. 24
2.4.1. Branchement : raccordement des deux cuves.....	p. 25
2.4.2. Remblaiement latéral et mise en eau.....	p. 25
2.4.3. Raccordements.....	p. 26
2.4.3.1. Des canalisations	p. 26
2.4.3.2. De la ventilation haute.....	p. 26
2.4.3.3. De l'armoire de commande	p. 27
2.4.4. Remblaiement final	p. 28
2.4.5. Rejet des eaux usées épurées.....	p. 29
2.5. Cas particuliers de pose	p. 29
3. ARMOIRE INTÉRIEURE MÉTALLIQUE.....	P. 30
3.1. Contenu de la livraison.....	p. 30
3.2. Fiche technique	p. 30
3.2.1. Description	p. 30
3.2.2. Modules compris dans l'armoire	p. 30
3.3. Installation et montage.....	p. 30
3.3.1. Lieu d'installation.....	p. 30
3.3.2. Raccordement des flexibles.....	p. 31
3.3.3. Raccordement électrique.....	p. 31
4. ARMOIRE EXTÉRIEURE PLASTIQUE.....	P. 32
4.1. Contenu de la livraison.....	p. 32
4.2. Fiche technique	p. 32
4.2.1. Description	p. 32
4.2.2. Modules compris dans l'armoire	p. 33
4.3. Installation et montage.....	p. 33
4.3.1. Lieu d'installation.....	p. 33
4.3.2. Profondeur d'enfouissement	p. 33
4.3.3. Raccordement des flexibles.....	p. 34
4.3.4. Raccordement électrique.....	p. 34
4.3.5. Remblaiement de l'armoire extérieure	p. 34
5. FONCTIONNEMENT	p. 35
5.1. Epuration des matières organiques.....	p. 35
5.1.1. Transfert des eaux usées du décanteur vers le réacteur.....	p. 35
5.1.2. Aération	p. 35
5.1.3. Décantation.....	p. 35
5.1.4. Evacuation des eaux épurées	p. 35
5.1.5. Evacuation des boues secondaires	p. 35
6. INSTALLATION EN LIGNE, EN L ET EN BLOC.....	p. 36
6.1. Installation en ligne.....	p. 36
6.2. Installation en L.....	p. 36
6.3. Installation en Bloc.....	p. 36
7. MISE EN SERVICE PAR UN TECHNICIEN SOTRALENTZ.....	p. 37
7.1. Initialisation de l'armoire de commande	p. 37
7.2. Utilisation du panneau de commande.....	p. 37
7.2.1. Affichage de l'état de fonctionnement.....	p. 37
7.2.2. Affichage des phases de travail.....	p. 37
7.2.3. Utilisation du clavier de commande	p. 38
7.3. Raccordement à l'armoire de commande.....	p. 38
7.4. Remplacement des fusibles.....	p. 38
7.5. Comportement de la micro-station ACTIBLOC® en cas de coupure de courant	p. 38
7.6. Consultation / modification d'informations à partir du panneau de commande	p. 39
7.6.1. Détail du menu.....	p. 39
7.6.2. Consultation du nombre d'heures de fonctionnement des vannes.....	p. 39
7.6.3. Mode manuel	p. 39
7.6.4. Date / Heure	p. 40
7.6.5. Fonctionnement réduit	p. 40
7.6.6. Consultation des défauts / pannes	p. 40
7.6.7. Consultation des réglages.....	p. 41
7.6.8. Menu «Service»	p. 41
8. DÉTECTION DE NIVEAU BAS.....	p. 41
9. ENTRETIEN ET MAINTENANCE	p. 42
9.1. Entretien	p. 42
9.1.1. Contrôles quotidiens	p. 42
9.1.2. Contrôles mensuels	p. 42
9.2. Maintenance réalisée par du personnel habilité par SOTRALENTZ Habitat	p. 43
9.2.1. Vidange des boues	p. 43
9.2.2. Entretien des électrovannes	p. 43
9.3. Prélèvement des eaux usées traitées	p. 44

Sommaire

10. IDENTIFICATION DES DYSFONCTIONNEMENTS ET SOLUTIONS POSSIBLES p. 45

10.1. Affichage sur l'écran LCD p. 45

10.2. Observations sur site..... p. 48

11. CONSEILS D'UTILISATION..... p. 46

12. ANNEXE I

Compte-rendu d'intervention et de mise en route p. 49

13. ANNEXE II

Fiche de contrôle hebdomadaire / mensuel p. 50

14. ANNEXE III :

Courrier pour entretien annuel obligatoire p. 54

15. ANNEXE IV :

Compresseur EL-S-80-15 :

Fiche technique et consignes d'exploitation..... p. 55

1. Micro-station en détails ACTIBLOC® LT 30-35 8EH

Afin de respecter les exigences en matière de traitement des eaux usées fixées par les autorités (Arrêtés du 7 septembre 2009, fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5), il est impératif de :

- s'assurer que la qualité de l'effluent d'entrée (charge organique et hydraulique) soit conforme aux valeurs utilisées pour le dimensionnement et la conception de la micro-station ACTIBLOC®.
- respecter les consignes de mise en œuvre, d'exploitation, d'entretien et de maintenance de la micro-station ACTIBLOC®.
- démarrer exclusivement la micro-station ACTIBLOC® par un technicien SOTRALENTZ Habitat.

1.1. GÉNÉRALITÉS

La micro-station **ACTIBLOC® LT 30-35 8EH** est constituée principalement de deux cuves et d'une armoire de commande.

Ces deux composants essentiels sont reliés entre eux par des tuyaux d'air flexibles, enterrés dans une gaine technique.

Chaque cuve remplit sa propre fonction :

- la première fonctionne en décanteur primaire/réservoir tampon,
- la seconde fonctionne en réacteur d'oxygénation.

Le décanteur est équipé d'une colonne de transfert de remplissage,

fonctionnant selon le principe d'une pompe à dépression (effet venturi), munie de sa propre alimentation d'air (flexible rouge).

Le réacteur comprend :

- un système de diffusion d'air par membrane en EPDM micro-perforée muni de sa propre alimentation (flexible bleu) ;
- une colonne de transfert d'évacuation des eaux traitées, fonctionnant selon le principe d'une pompe à dépression (effet venturi), en matière plastique, munie de sa propre alimentation d'air (flexible noir) ;
- une colonne de transfert des boues secondaires du réacteur vers le décanteur primaire, fonctionnant selon le principe d'une pompe à dépression (effet venturi), en matière plastique, munie de sa propre alimentation d'air (flexible transparent).

L'armoire de commande destinée au montage mural intérieur ou au montage extérieur comprend :

- un compresseur d'air silencieux nécessitant peu d'entretien ;
- un ensemble d'électrovannes pilotées ;
- un boîtier de commande.

La micro-station ACTIBLOC® est systématiquement équipée d'un bac de prélèvements d'échantillons permettant une analyse de l'eau usée évacuée.

1. Micro-station en détails ACTIBLOC® LT 30-35 8EH

1.2. AGRÉMENTS MINISTÉRIELS

1. Micro-station en détails ACTIBLOC® LT 30-35 8EH

1.2. AGRÉMENTS MINISTÉRIELS

1. Micro-station en détails ACTIBLOC® LT 30-35 8EH

1.2. AGRÉMENTS MINISTÉRIELS

1. Micro-station en détails ACTIBLOC® LT 30-35 8EH

1.2. AGRÉMENTS MINISTÉRIELS

1. Micro-station en détails ACTIBLOC® LT 30-35 8EH

1.2. AGRÉMENTS MINISTÉRIELS

1. Micro-station en détails ACTIBLOC® LT 30-35 8EH

1.2. AGRÉMENTS MINISTÉRIELS

1. Micro-station en détails ACTIBLOC® LT 30-35 8EH

1.2. AGRÉMENTS MINISTÉRIELS

1. Micro-station en détails ACTIBLOC® LT 30-35 8EH

1.2. AGRÉMENTS MINISTÉRIELS

1. Micro-station en détails ACTIBLOC® LT 30-35 8EH

1.2. AGRÉMENTS MINISTÉRIELS

1. Micro-station en détails ACTIBLOC® LT 30-35 8EH

1.2. AGRÉMENTS MINISTÉRIELS

1. Micro-station en détails ACTIBLOC® LT 30-35 8EH

1.2. AGRÉMENTS MINISTÉRIELS

1. Micro-station en détails ACTIBLOC® LT 30-35 8EH

1.2. AGRÉMENTS MINISTÉRIELS

1. Micro-station en détails ACTIBLOC® LT 30-35 8EH

1.2. AGRÉMENTS MINISTÉRIELS

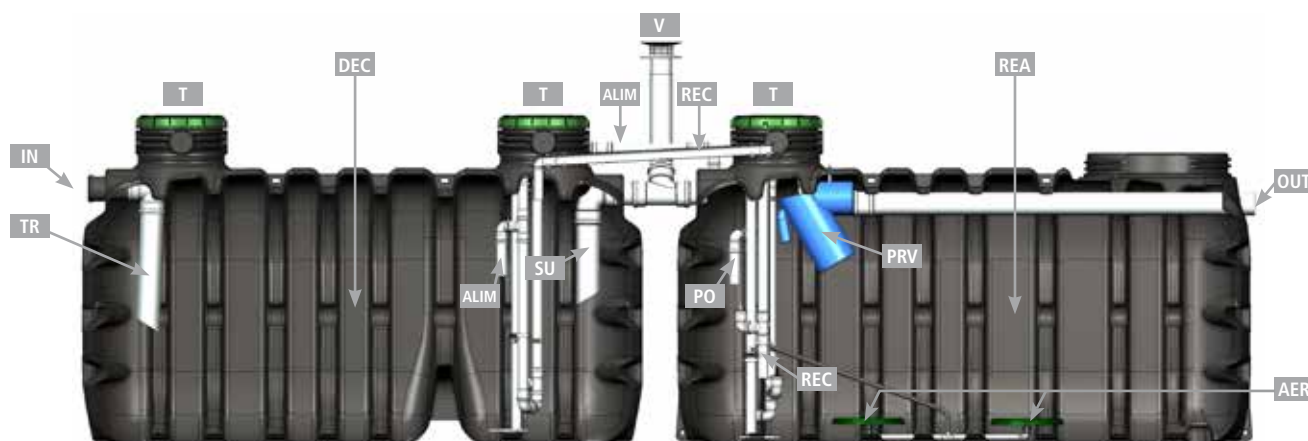
1. Micro-station en détails ACTIBLOC® LT 30-35 8EH

1.2. AGRÉMENTS MINISTÉRIELS

1. Micro-station en détails

ACTIBLOC® LT 30-35 8EH

1.3. SCHÉMA



Vue de coupe d'une micro-station ACTIBLOC® LT 30-35 8EH posée en ligne.



Vue de coupe d'une micro-station ACTIBLOC® LT 30-35 8EH.

- | | | | |
|------------|--|-------------|---|
| IN | Entrée des eaux usées domestiques brutes | AER | Aérateur à membrane |
| TR | Tranquillisateur nettoyable | PO | Pompage des eaux traitées et décantées vers l'exutoire |
| DEC | Décanter à boues et amortisseur de pics hydrauliques | REC | Recirculation des boues excédentaires vers le décanter |
| REA | Réacteur biologique séquentiel à boues activées | ALIM | Alimentation du réacteur en eaux décantées par dépression, déclenchée automatiquement |
| T | Tampons à visser verrouillables sécurisés | PRV | Bac de prélèvement pour échantillonnage des eaux traitées |
| V | Ventilation avec extracteur statique | OUT | Evacuation des eaux traitées vers l'exutoire |
| SU | Surverse en cas de coupure de courant prolongée | | |

1. Micro-station en détails

ACTIBLOC® LT 30-35 8EH

1.4. DIMENSIONNEMENT

Les données utilisées pour le dimensionnement des micro-stations ACTIBLOC® sont :

- Charge organique journalière (DBO₅) 60 g/j/EH
- Volume minimum de décantation 250 l/EH
- Volume minimum tampon 75 l/EH
(1/2 charge hydraulique journalière)
- Volume minimum du décanteur 325 l/EH
(décantation + tampon)

- Volume minimum du réacteur 300 l/EH
- Quantité d'oxygène nécessaire 1,6 kg O₂ / kg DBO₅
- Concentration d'oxygène dans l'air 11,2 g O₂ / m³
- Durée de phase de sédimentation dans le réacteur d'au moins une heure.

En appliquant les données de dimensionnement indiquées ci-dessus, on obtient :

V utile (m ³) Décanteur	V utile (m ³) Réacteur	Compresseur	
Réel	Réel	Type	Puissance (W)
3.17	3.25	EL-S-80-15	82

Valeurs non-contractuelles, données à titre indicatif uniquement.

1.5. INDICATION DE LA PRODUCTION DE BOUES

Date	Hauteur de boues (m)	Volume des boues (*) (m ³)
10/10/07	0,10	0,18
08/11/07	0,20	0,35
31/12/07	0,22	0,38
25/02/08	0,34	0,58
07/04/08	0,40	0,68
21/04/08	0,44	0,74
16/06/08	0,45	0,75
25/06/08	0,49	0,82
06/08/08	0,60	1,01

Valeurs non-contractuelles, données à titre indicatif uniquement.

(*) : Le volume est calculé sur la base de la géométrie de la micro-station ACTIBLOC® (donnée SOTRALENTZ) et de la mesure de la hauteur.

Les valeurs de production de boues indiquées ci-dessus ont été mesurées dans le décanteur d'une micro-station ACTIBLOC® 4EH lors des essais sur plateforme pour le marquage CE selon la norme NF EN 12566-3+A2, août 2013 : voir le rapport des essais du marquage CE (n°CAPE AT 09-021) établi par le laboratoire notifié français Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB).

1. Micro-station en détails

ACTIBLOC® LT 30-35 8EH

1.6. CONSOMMATION ÉLECTRIQUE, NIVEAU DE BRUIT ET ANALYSE DE COÛTS SUR 15 ANS

Les coûts indiqués dans le tableau ci-contre sont calculés à partir des données disponibles au 01.08.2014 et sont susceptibles d'être modifiés sans préavis. Nous vous conseillons de vous mettre en rapport avec votre revendeur afin d'obtenir une simulation de coût actualisée correspondant à votre cas précis.

Cons. élec. (kWh/j) (1)	Niveau de bruit (dB) (2)	Investissement (€ HT) (3)	Entretien (€ HT/an) (4)	Exploitation (€ HT/an) (5)	Coût sur 15 ans (€ HT)	Coût mensuel sur 15 ans (€ HT)	Coût sur 20 ans (€ HT)	Coût mensuel sur 20 ans (€ HT)
1.01	48	6346	273	76	11580	64	13 325	56

Valeurs non-contractuelles, données à titre indicatif uniquement, selon données disponibles au 01.08.2014.

(1) : Le calcul de la consommation électrique est basé sur le temps de fonctionnement du compresseur en fonction des réglages effectués en usine pour chaque micro-station ACTIBLOC®.

(2) : Les mesures de bruit de la gamme micro-station ACTIBLOC® ont été réalisées en configuration « armoire de commande ouverte ».

(3) : Le coût d'investissement comprend, selon données disponibles au 01.08.2014 :

- la fourniture de l'ACTIBLOC®,
- la fourniture de l'armoire de commande,
- la fourniture des accessoires indispensables (tubes et raccords),
- la fourniture des agrégats pour le remblai,
- l'excavation et l'évacuation des déblais,
- la pose de l'ACTIBLOC® et de l'armoire de commande,
- le remblai et la finition du terrain,
- la mise en route de l'ACTIBLOC® par un technicien habilité par SOTRALENTZ Habitat,
- le premier entretien annuel obligatoire.

(4) : Le coût d'entretien comprend, selon données disponibles au 01.08.2014 :

- le coût des vidanges,
- le coût de l'entretien annuel obligatoire,

(5) : Le coût d'exploitation comprend, selon données disponibles au 01.08.2014 :

- la consommation électrique,
- les coûts de maintenance.

Les hypothèses utilisées pour le calcul du coût sur 15 ans, obligation de l'agrément, et 20 ans, durabilité minimale de la micro-station ACTIBLOC® sont les suivantes, selon données disponibles au 01.08.2014 :

- 100 € HT / heure de pose pour 2 personnes
8 heures de travail estimées nécessaires à l'installation complète de la micro-station en terrain plat.
- 150 € HT / an pour l'entretien
- 79 € HT par fixe vidange (intervention) + 24 € HT / m³ vidangé
- Vidange lorsque le volume de boues atteint 30 % du volume utile du décanteur. La production de boues est estimé à 0.21 m³/an/EH avec une fréquence de vidange de 10 mois, suivant les études réalisées à charge maximale lors des essais sur plateforme (CSTB). En situation réelle, l'espacement des vidanges sera plus important.
- 90 € HT / m³ de matériaux (principalement du sable stabilisé)
Durée de vie des pièces d'usure (piston et joint du compresseur) : 20 000 heures.

A titre indicatif, voici les performances acoustiques requises pour recevoir l'éco-label européen :

Appareil	Puissance acoustique
Lave-vaisselle	< 53 dB pour les modèles indépendants < 50 dB pour les modèles encastrables
Lave-linge	≤ 56 dB pendant le lavage ≤ 76 dB pendant l'essorage
Réfrigérateur	< 42 dB
Aspirateur	≤ 76 dB

2. Guide de pose enterrée micro-station ACTIBLOC® LT 30-35 8EH



IMPORTANT :

Le personnel au travail est requis de porter des EPI adaptés aux travaux à exécuter. Pour rappel et mémoire :

- le port de chaussures de protection est obligatoire pour les travailleurs occupés à la manutention de pièces lourdes et dont la chute est de nature à blesser les pieds ;
- le port de gants de protection est obligatoire pour les travailleurs manipulant des objets ou des produits ou matériaux tranchants, coupants, piquants, irritants, brûlants ou rugueux ;
- le port de lunettes de protection est obligatoire pour les travailleurs exposés aux éclaboussures de substances dangereuses, aux projections de particules de travaux de sciage, de meulage et exposés aux radiations nuisibles lors des travaux de soudage ou de découpage ;
- le port de masques appropriés est obligatoire lorsque l'air ambiant contient des poussières ou des substances nocives et dangereuses ;
- le port de protections auditives individuelles est requis lors de l'utilisation d'engins bruyants.

2.1. MANUTENTION ET STOCKAGE

La manutention individuelle des micro-stations ACTIBLOC® LT 30-35 8EH doit répondre à des règles strictes de sécurité notamment en ce qui concerne les anneaux de manutention, le levage avec des élingues ou des sangles, le cas échéant.



TOUJOURS transporter et stocker l'ACTIBLOC® à la verticale.



INTERDIT de transporter et de stocker l'ACTIBLOC® en position couchée.



INTERDIT de dévisser les réhausses des ACTIBLOC®.

2.2. RÈGLES D'IMPLANTATION

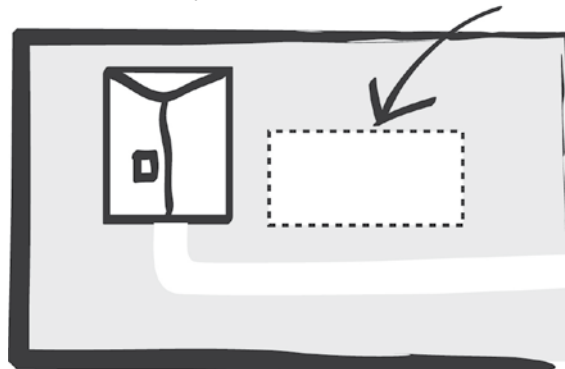
La pose des micro-stations ACTIBLOC® doit être réalisée conformément aux prescriptions de ce guide et des normes suivantes :

- NF P 98-331 - Chaussées et dépendances - tranchées : ouverture, remblaiement, réfection.
- NF P 98-331 - Chaussées et dépendances - règles de distance entre les réseaux enterrés et règles de voisinage entre les réseaux et les végétaux.
- EN 124 - Dispositif de couronnement et de fermeture pour les zones de circulation utilisées par les piétons et les véhicules.
- NF EN 12613 - Dispositifs avertisseurs à caractéristiques visuelles, en matière plastique pour câbles et canalisations enterrées.

Une étude de la parcelle est indispensable pour justifier le choix et le dimensionnement de l'ACTIBLOC® à mettre en œuvre (surface disponible pour la micro-station, plan de masse et plans d'habitation, etc.)

Les dimensions de la fouille doivent permettre la mise en place de la micro-station ACTIBLOC®, sans permettre le contact avec les parois de la fouille avant le remblaiement.

Un bureau d'étude devra s'assurer que l'emplacement et la nature des travaux de terrassement n'affectent pas les ouvrages fondés de l'habitation et de ses dépendances.



Etape 1 :

Délimiter la zone d'implantation de la micro-station ACTIBLOC®.

Après dimensionnement de la fouille pour une pose de l'ACTIBLOC® en Ligne, en L ou en Bloc, la zone d'installation enterrée doit être délimitée. Les appareils ou les périphériques :

- doivent être installés le plus près possible de l'immeuble, enterrés pour tous les volumes et types d'appareils et de périphériques.
- doivent être situés à l'écart du passage de toute charge roulante ou statique, sauf précaution particulière de pose et doivent rester accessibles pour l'entretien et le contrôle.
- doivent obligatoirement, dans tous les cas de pose, selon la réglementation, être équipés d'une Ventilation Haute (VH) de $\varnothing 100$ mm minimum, afin d'extraire les gaz de fermentation anaérobie.
- doivent rester accessibles pour l'entretien, les prélèvements de contrôle de qualité des eaux épurées et la vidange éventuelle.
- doivent avoir une conduite d'amenée des eaux usées avec une pente comprise entre 2 % minimum et 4 % maximum.
- Toutes plantations sont à proscrire au-dessus des ouvrages enterrés.
- Tout transit d'eaux pluviales est à proscrire.

2. Guide de pose enterrée micro-station ACTIBLOC® LT 30-35 8EH

2.3. FOUILLES

2.3.1. Réalisation de l'excavation

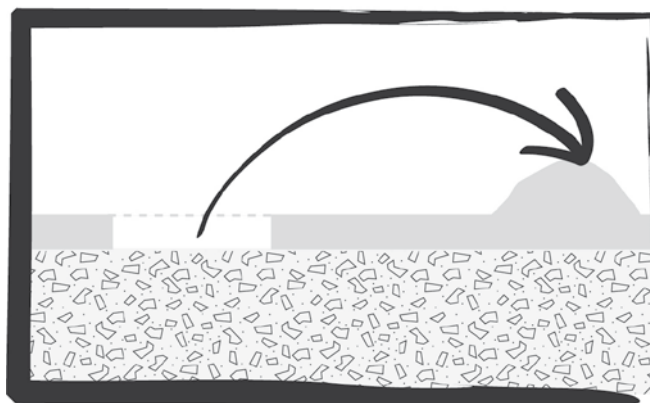
Afin d'assurer la sécurité des personnes, les travaux de terrassement permettant de poser des appareils à enterrer doivent être conformes à la réglementation nationale et notamment aux prescriptions des normes NF P98-331 et NF P98-332, lorsque les fouilles sont supérieures à 1,3 m.

La terre végétale de la zone d'installation doit être découpée soigneusement et stockée dans une zone réservée à cet effet pour permettre la finition en fin de travaux.

La fouille est réalisée et les déblais sont évacués. La profondeur du fond de fouille y compris l'assise de la micro-station ACTIBLOC® doit permettre de respecter sur la canalisation d'amenée des eaux usées une pente comprise entre 2% minimum et 4% maximum.

Pendant toute la durée des travaux, les fouilles et fonds de fouilles doivent être protégés contre tout risque d'éboulement par le profilage en pente suffisante des parois de la fouille ou par la mise en place de blindages de fouille si nécessaire.

Les fouilles doivent être balisées et protégées contre tout risque de chute des travailleurs ou plus généralement de personnes. Lors de toutes opérations de manutention et de levage des élément(s), toutes personnes doivent se tenir à l'écart des élément(s) en levage et à l'extérieur du fond de fouille pour prévenir tout risque de blessures ou d'écrasement en cas de chute.

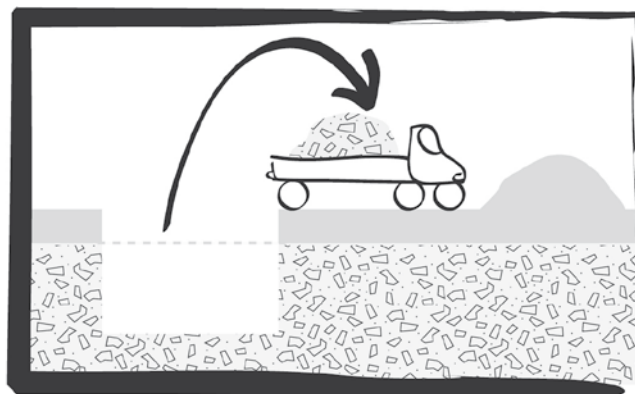


Etape 2 :

Décaper soigneusement la terre végétale et la stocker dans une zone réservée à cet effet pour permettre la finition en fin de travaux.

IMPORTANT :

- Toutes plantations sont à proscrire au-dessus des ouvrages enterrés.
- Tout transit d'eaux pluviales est à proscrire.



Etape 3 :

Réaliser et évacuer les fouilles en Ligne, en L ou en Bloc en respectant la protection des personnes avec balisage du site.

IMPORTANT :

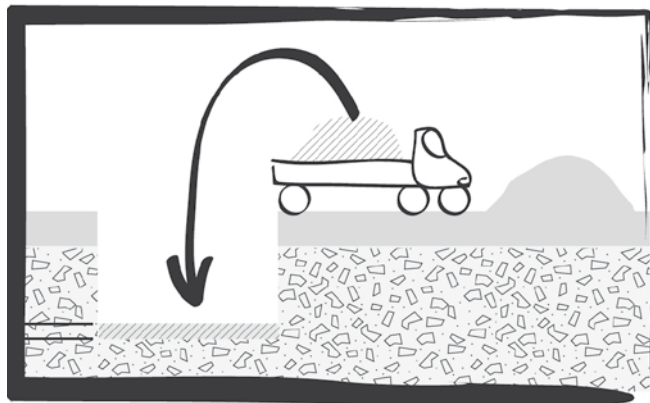
Sable stabilisé = 1 m³ de sable mélangé à sec avec du ciment dosé à 200 kg.

2. Guide de pose enterrée micro-station ACTIBLOC® LT 30-35 8EH

2.3.2. Réalisation du lit de pose

Le fond de la fouille est ensuite arasé à 20 cm au moins au-dessous de la cote prévue pour la génératrice inférieure extérieure, afin de permettre l'installation d'un lit de pose de sable stabilisé.

Le lit de pose est constitué de sable stabilisé sur une épaisseur de 20 cm. La surface du lit de pose est dressée et compactée pour que la micro-station ACTIBLOC® ne repose sur aucun point dur ou faible. La planéité et l'horizontalité du lit de pose doivent être assurées.



Etape 4 :

Préparer le fond de fouille avec 20 cm de sable stabilisé exempt de tout objet pointu ou tranchant.

Cas particuliers de pose, voir paragraphe « Cas particuliers de pose ».

IMPORTANT :

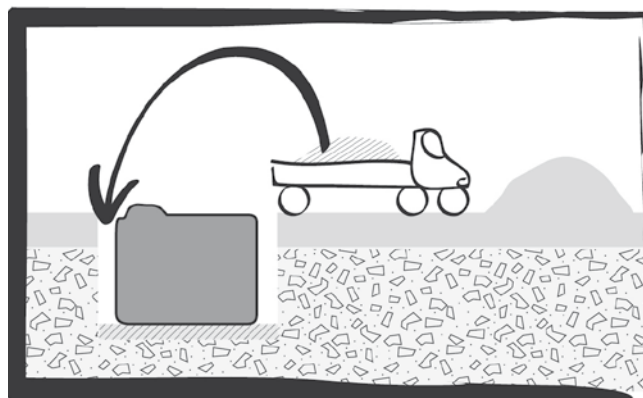
Sable stabilisé = 1 m³ de sable mélangé à sec avec du ciment dosé à 200 kg.

2.4. POSE

La micro-station ACTIBLOC® est positionnée en Ligne, en L ou en Bloc selon la configuration et/ou la place disponible, de façon parfaitement horizontale sur le lit de pose en sable stabilisé.

Le niveau de l'entrée de la micro-station ACTIBLOC® tient compte :

- du sens de cheminement (entrée/sortie),
- du niveau du sol fini,
- des tampons de visite devant rester apparents et accessibles pour l'entretien et la vidange éventuelle.



IMPORTANT :

- Toutes plantations sont à proscrire au-dessus des ouvrages enterrés.
- Tout transit d'eaux pluviales est à proscrire.



BOTRALENTZ
HABITAT

2. Guide de pose enterrée micro-station ACTIBLOC® LT 30-35 8EH



Etape 5 :

Poser la micro-station ACTIBLOC® de façon parfaitement horizontale sur le fond de fouille en tenant compte du sens de cheminement (entrée/sortie). Le cas échéant, raccorder les cuves constitutives de la micro-station ACTIBLOC®.

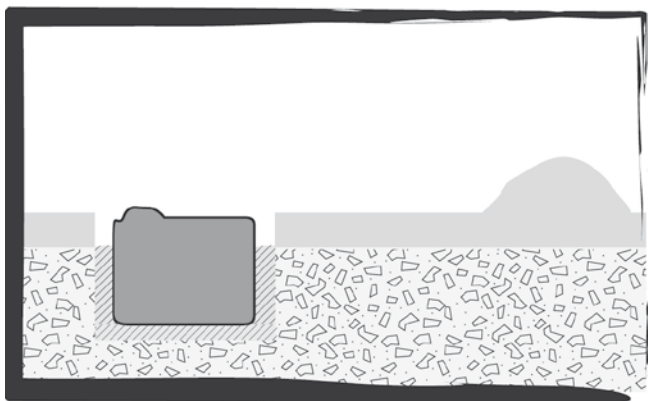
2.4.1. Branchement : raccordement des deux cuves de la micro-station ACTIBLOC® LT 30-35 8EH

Le branchement des tuyauteries de raccordement de la micro-station ACTIBLOC® LT 30-35 8EH, constituée de plusieurs cuves, doit être réalisé à l'aide de coudes, tubes, flexibles en plastique et de colliers en acier inoxydable 316.

Les tuyauteries de raccordement fournies doivent être coupées à la longueur adaptée à la pose en Ligne, en L ou en Bloc.

2.4.2. Remblaiement latéral et mise en eau

Le remblaiement latéral de la micro-station ACTIBLOC® est effectué symétriquement, sur une largeur minimum de 20 cm en couches successives, avec du sable stabilisé exempt de tout objet pointu ou tranchant.



Etape 6

Remblayer latéralement et symétriquement sur une épaisseur de 20 cm en sable stabilisé exempt de tout objet pointu ou tranchant.

La mise en eau de la micro-station ACTIBLOC® doit se faire au fur et à mesure du remblaiement latéral, afin d'équilibrer les pressions avant la mise en service. Pour la micro-station ACTIBLOC® LT 30-35 8EH, constituée de deux cuves, la mise en eau doit se faire simultanément dans les deux cuves.

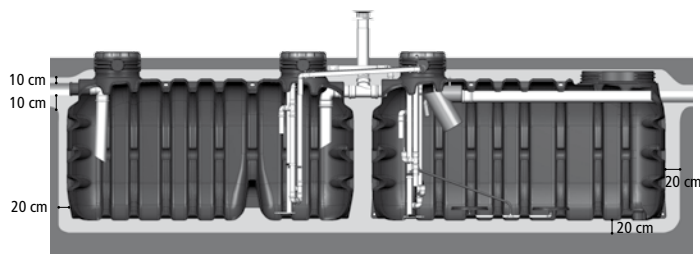


Etape 7

Mettre en eau claire la micro-station au fur et à mesure de l'exécution du remblaiement latéral.

IMPORTANT :

Sable stabilisé = 1 m³ de sable mélangé à sec avec du ciment dosé à 200 kg.



Vue de coupe d'une pose enterrée pour une micro-station ACTIBLOC® LT 30-35 8EH.

Terre végétale de finition

Sable stabilisé impératif

2. Guide de pose enterrée micro-station ACTIBLOC® LT 30-35 8EH

2.4.3. Raccordements

2.4.3.1. Raccordement des canalisations

Les raccordements des canalisations d'amenée et d'évacuation des eaux usées, du tube de service, de l'armoire de commande et de tout composant de la filière doivent être réalisés de façon étanche. Afin de tenir compte du tassement naturel du sol après le remblaiement final, les raccords doivent être souples, type joint élastomère ou caoutchouc.

Le raccordement des canalisations doit être réalisé en conformité avec le §7 du NF DTU 64.1 P1-1: aout 2013.

Le raccordement des canalisations entre l'habitation et la micro-station ACTIBLOC® (entrée, sortie) est à effectuer avec une pente comprise entre 2 % minimum et 4 % maximum. Le raccordement des canalisations entre l'habitation et la micro-station ACTIBLOC® ne se fait qu'après l'opération de remblaiement latéral.



2.4.3.2. Raccordement de la ventilation haute

Le raccordement de la micro-station ACTIBLOC® avec son armoire de commande est à effectuer avec des tuyaux d'air flexibles armés fournis, dans une gaine technique enterrée, rigide et constamment descendante (afin d'empêcher tout risque de condensation) de longueur inférieure à 3 m. Elle est impérativement signalée par un grillage avertisseur rouge.

• Entrée d'air (ventilation primaire)

L'entrée d'air est assurée par la canalisation de chute des eaux usées prolongée en ventilation primaire dans son diamètre (100 mm min.) jusqu'à l'air libre et au-dessus des locaux habités.

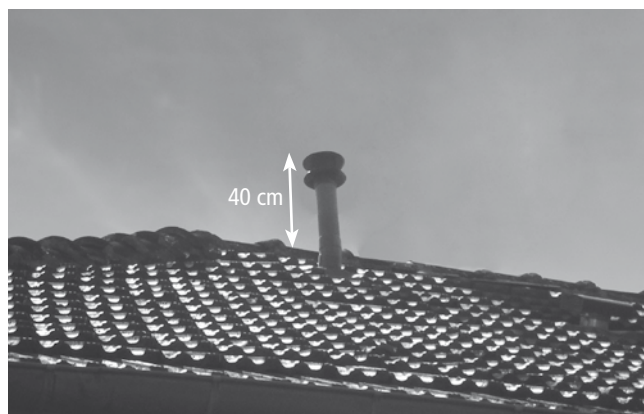
Important : Les prescriptions relatives aux canalisations de chutes des eaux usées sont comprises au sens de la norme NF P 40 201 (Référence NF DTU 60.1).

• Extraction des gaz de fermentation

Les gaz de fermentation doivent être évacués par un système de ventilation muni d'un extracteur statique ou éolien situé au minimum à 40 cm au-dessus du faîtage et à au moins 1 m de tout ouvrant et toute autre ventilation, tel que précisé par le NF DTU 64.1.

Le tracé de la canalisation d'extraction doit être le plus rectiligne possible, sans contre-pente et de préférence en utilisant des coudes inférieurs ou égaux à 45°.

L'extracteur ne doit pas être à moins d'un mètre d'une VMC.



Etape 9

Raccorder la ventilation haute pour permettre l'extraction des gaz de fermentation.

2. Guide de pose enterrée micro-station ACTIBLOC® LT 30-35 8EH

2.4.3.3. Raccordement de l'armoire de commande

Les gaz de fermentation sont rejetés par l'intermédiaire d'une conduite de ventilation haute (extraction des gaz) raccordée impérativement au-dessus du fil d'eau de la micro-station.

Les tuyaux d'air flexibles armés fournis provenant de la micro-station ACTIBLOC® (via la gaine technique) doivent être raccourcis à la longueur nécessaire (afin d'éviter la formation de coude) et fixés sur les douilles cannellées de l'armoire de commande à l'aide de colliers de serrage, en respectant le code couleur indiqué.

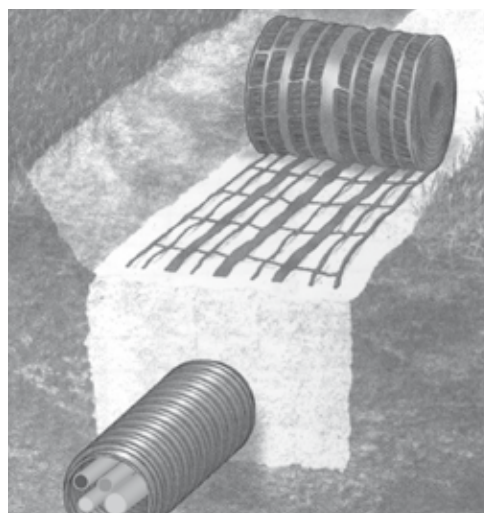


Schéma de raccordement de la ventilation haute pour une micro-station ACTIBLOC® LT 30-35 8EH posée en Ligne.

Légende

1. Canalisations d'amenée des eaux usées domestiques (pente de 2 % min. à 4 % max.)
2. Té ou boîte de branchement ou d'inspection
3. Micro-station ACTIBLOC® LT 30-35 8EH
4. Piquage de ventilation haute réalisé à l'aide d'une culotte à 45° positionnée au-dessus du fil d'eau
5. Canalisations d'écoulement des eaux prétraitées (pente de 0,5 % min.)
6. Tuyau d'extraction diamètre 100 mm min. sur toute sa longueur et sans contre-pente. Ventilation haute (passage possible à l'intérieur de l'habitation)
7. Dispositif d'extraction à 0,40 m au-dessus du faîtage (extracteur statique ou éolien)
8. Dispositif d'entrée d'air (ventilation primaire) par chapeau de ventilation
9. Rejet des eaux usées traitées vers un exutoire
10. Succession de deux coudes à 45°
11. Colonne de ventilation primaire raccordée à l'évacuation des eaux usées domestiques (WC, lavabo, baignoire, etc.)

Raccorder la micro-station ACTIBLOC® et l'armoire de commande par des tuyaux d'air flexibles, enterrés dans une gaine technique de longueur inférieure à 3 m.



Bouchon d'étanchéité et kit de raccordement de flexibles d'air entre la micro-station ACTIBLOC® et l'armoire de commande avec embouts cannellés. (Bouchon d'étanchéité - Art. 35257)



IMPORTANT :

Après le raccordement des tuyaux d'air flexibles entre la micro-station ACTIBLOC® et l'armoire de commande, la gaine technique doit être obturée de manière à exclure tout échange de gaz entre la micro-station ACTIBLOC® et l'armoire de commande.

2. Guide de pose enterrée micro-station ACTIBLOC® LT 30-35 8EH



Etape 10

Raccorder la micro-station ACTIBLOC® et l'armoire de commande par des tuyaux d'air flexibles armés fournis, enterrés dans une gaine technique de longueur inférieure à 3 m.



Installation de l'armoire de commande intérieure métallique.



Installation de l'armoire de commande extérieure plastique posée.

2.4.4. Remblaiement final

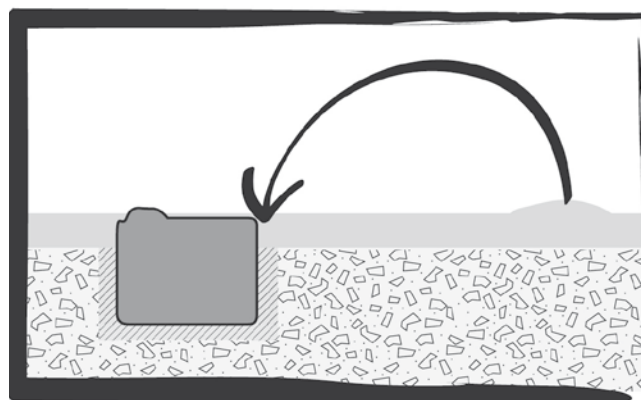
Après raccordement des canalisations et mise en place si nécessaire de rehausses de trous d'homme, le remblaiement final de la micro-station ACTIBLOC® est réalisé :

- au sable stabilisé, autour des rehausses jusque sous les canalisations, afin d'empêcher le déboîtement des raccordements et le tassement des rehausses par la charge du remblai final.
- est poursuivi par couches successives jusqu'à une hauteur suffisante, au-dessus du niveau du sol pour tenir compte du tassement ultérieur, d'une part et d'autre des tampons d'accès devant rester apparents et accessibles.
- à l'aide de la terre végétale stockée séparément lors du décapage et débarrassé de tous les éléments caillouteux ou pointus.



IMPORTANT :

La hauteur de remblai maximum est de 50 cm. Elle tient compte des charges piétonnières applicables sur l'ACTIBLOC en service de 2.5 kN/m².



IMPORTANT :

- Toutes plantations sont à proscrire au-dessus des ouvrages enterrés.
- Tout transit d'eaux pluviales est à proscrire.

2. Guide de pose enterrée micro-station ACTIBLOC® LT 30-35 8EH



Etape 11
Remblaiement final avec la terre végétale.
Les tampons de visite restent accessibles et apparents
pour permettre l'entretien et/ou la vidange.

2.4.5. Rejet des eaux usées épurées

Le rejet des eaux usées épurées par l'ACTIBLOC® doit se faire conformément à l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié.

Pour le choix de votre mode de rejet, adressez-vous au délégué technico-commercial SOTRALENTZ Habitat de votre région. Il vous accompagnera pour choisir la solution la mieux adaptée à votre installation, à vos besoins et à la nature de votre terrain.

2.5. CAS PARTICULIERS DE POSE

Cas particuliers nécessitant des précautions d'installation, telles que (veuillez consulter SOTRALENTZ, un bureau d'études ou le maître d'œuvre si vous êtes concernés) :

Maçonnerie complémentaire indispensable, soit en béton maigre ou en sable stabilisé, soit en parpaings, soit des murs de soutènement, soit une dalle de répartition de charge, soit un radier, dans les cas ci-dessous, à définir au cas par cas avec l'entrepreneur.

- **Passage et stationnement de véhicules, aires de stockages :** dalle de répartition avec définition de la charge, sable stabilisé. Remblaiement des rehausses sur une largeur de 20 cm avec du sable stabilisé pour éviter leur compression.

- **Aires de lavage :** dalle répartition avec définition de charge, sable stabilisé, etc.

- **Sol instable :** sable stabilisé, mur de soutènement.

- **Présence d'eau souterraine, d'eau de ruissellement ou en zone inondable :** radier d'ancrage du Kit PLANTCO en sable stabilisé armé d'un treillis soudé 10X10 sur une épaisseur de 30 cm et d'un remblaiement latéral en sable stabilisé d'un treillis soudé 10X10 sur une épaisseur de 30 cm permettant de réaliser un cuvelage

- **Remontée périodique de nappe phréatique :** sable stabilisé peut suffire.

- **Présence de nappe permanente :** positionner impérativement les ancrage Kit PLANTCO en prévoyant leur dépassement du lit de pose de 30 cm d'épaisseur.

En cas de présence de nappe permanente : appareil à enterrer, adapté à la pose en nappe, posé sur un radier sable stabilisé armé en **ciment prompt 30 cm d'épaisseur**, ancré par un Kit PLANTCO. L'appareil doit ensuite être rempli impérativement d'eau pour éviter les pressions, jusqu'au niveau maximum de la nappe, au fur et à mesure du remblaiement latéral réalisé au sable stabilisé. Les appareils SP ne peuvent être sanglés.

- **Sol imperméable :** sable stabilisé évitant le lessivage du remblaiement.

- **Terrain en pente > à 5 % :** mur de soutènement, sable stabilisé, pose semi-enterrée. Drainage en amont des eaux de ruissellement pour éviter le lessivage du remblai.

- **Présence de roche dure en sous-sol :** sable stabilisé, ou autre à définir au cas par cas avec l'entrepreneur.

- **Impossibilité de rejoindre exutoire :** nécessité de mettre un puits de décompression et un remblaiement latéral en sable stabilisé.



IMPORTANT :

Pour tous les cas particuliers, utiliser du sable stabilisé.
Sable stabilisé = 1 m³ de sable mélangé à sec avec du ciment dosé à 200 kg.

3. Armoire de commande intérieure métallique micro-station ACTIBLOC® LT 30-35 8EH

Tous les composants mécaniques, électriques et électroniques de la micro-station ACTIBLOC® sont intégrés dans une armoire de commande :

- intérieure métallique
- extérieure plastique

3.1. CONTENU DE LA LIVRAISON

L'armoire intérieure métallique comprend les modules suivants :

- Compresseur d'air silencieux
- Boîtier de commande avec écran LCD, clavier et diode lumineuse (Vert/rouge pilotant le fonctionnement et la gestion automatique des cycles
- Bloc de distribution magnétique composé de 4 électrovannes assurant la répartition d'air pour les trois phases de transfert et la phase d'aération
- Alarme optique et sonore en cas de coupure de courant
- Mode d'emploi



Armoire de commande intérieure métallique fermée.



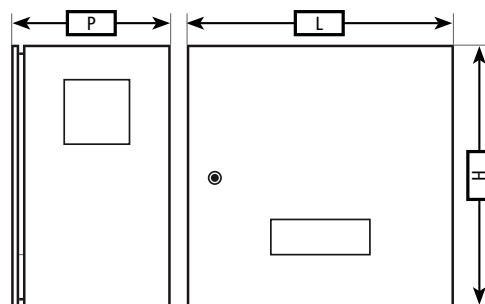
IMPORTANT :

Toutes les opérations dans l'armoire de commande de la micro-station ACTIBLOC® doivent être effectuées par un technicien ayant suivi une formation (habilitation du personnel électricien ou non-électricien effectuant des opérations et des manœuvres d'ordre électrique).

3.2. FICHE TECHNIQUE

3.2.1. Description

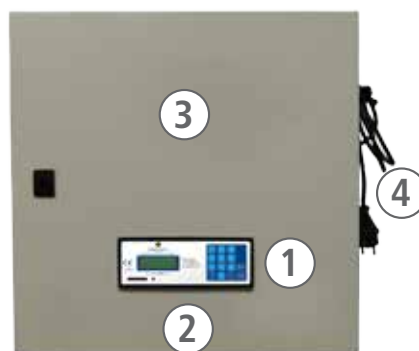
Matériaux :	Tôle d'acier, 1,5 mm, vernis par poudrage
Dimensions :	L 50 x H 50 x P 30 cm
Porte :	Charnière cachée
Fermeture :	Fermeture simple
Alimentation courant alternatif :	Fusible : B16A (non fourni) Alimentation : 230V/50 Hz Classe IP : 44
Raccordements flexibles :	Douilles cannelées 3x 13 mm, 1x 19 mm



Dimensions de l'armoire intérieure métallique.

3.2.2. Modules compris dans l'armoire

1. Panneau de commande avec écran LCD
2. Rampe avec 4 électrovannes
3. Compresseur d'air
4. Prise de courant à brancher impérativement



3.3. INSTALLATION ET MONTAGE

3.3.1. Lieu d'installation

Impératif de respecter les principes suivants lors du choix du lieu d'installation de l'armoire :

L'armoire intérieure métallique :

- est conçue pour un montage mural et fixée au mur à l'aide des supports de fixation fournis,
- est installée dans un local technique suffisamment aéré pour éviter l'accumulation de chaleur, exempt de poussières, à l'abri du gel et de l'humidité.
- est raccordée aux flexibles de l'armoire par quatre douilles cannelées en respectant le code couleur.



IMPORTANT :

Maintenir un espace libre de 20 cm sur chaque côté de l'armoire pour assurer une bonne circulation de l'air. L'armoire de commande doit, à tout moment, rester facile d'accès.

3. Armoire de commande intérieure métallique micro-station ACTIBLOC® LT 30-35 8EH

3.3.2. Raccordement des tuyaux d'air flexibles armés fournis

La micro-station ACTIBLOC® est raccordée à l'armoire de commande par une gaine technique, dans laquelle passent les quatre tuyaux d'air flexibles armés (blanc, rouge, noir, bleu). La longueur des tuyaux d'air flexibles armés doit être ajustée pour qu'ils ne se plient pas.

Le bouchon de connexion étanche doit être installé à la sortie de la gaine technique pour éviter les échanges de gaz, d'humidité et la remontée de mauvaises odeurs.

Quatre douilles permettent le raccordement des tuyaux d'air flexibles armés (blanc, bleu, blanc et rouge), fournies avec l'armoire intérieure métallique.



Bouchon de connexion étanche pour gaine technique et raccordement des flexibles : blanc, bleu, blanc (diamètre 19) et rouge.

IMPORTANT :

Respecter le code des couleurs des tuyaux d'air flexibles armés lors du raccordement en les fixant sur les douilles cannelées en utilisant les colliers de serrage en inox fournis.

Mise en place le bouchon d'étanchéité sur la gaine technique :



1. Mettre 2 tours de bande Téflon sur le filetage des douilles cannelées pour éviter les pertes d'étanchéité.
2. Chauffer chaque extrémité des flexibles pour les fixer sur les douilles cannelées avec des colliers de serrage.
3. Insérer les douilles cannelées dans le bouchon de connexion et fixer les douilles en les serrant avec les écrous.
4. Emboîter le bouchon d'étanchéité monté dans le manchon à joint de la gaine technique.

Mise en place de flexibles sur les électro-vannes de l'armoire :

1. Mettre 2 tours de bande Téflon sur le filetage des douilles cannelées des électro-vannes pour éviter les pertes d'étanchéité.
2. Chauffer chaque extrémité des flexibles pour les fixer sur les douilles cannelées puis fixer les flexibles avec les colliers de serrage.

IMPORTANT :

L'alimentation en énergie électrique doit être assurée en permanence. Une prise de 220V doit se trouver à proximité. Le raccordement électrique doit être protégé et séparé (16A). La connexion d'autres équipements sur le même fusible risque d'endommager l'installation.



Armoire de commande intérieure métallique fermée.

IMPORTANT :

Maintenir un espace libre de 20 cm sur chaque côté de l'armoire pour assurer une bonne circulation de l'air. L'armoire de commande doit, à tout moment, rester facile d'accès.

3.3.3. Raccordement électrique

Sécuriser les raccordements. Toutes les interventions électriques sur la micro-station ACTIBLOC® (y compris l'armoire de commande) doivent être effectuées par un professionnel qualifié selon les prescriptions de la réglementation en vigueur et notamment de la norme NF C 15-100.

Pour l'alimentation électrique, un câble de terre doit être installé au niveau de l'armoire. Ce câble doit être protégé au niveau de l'installation d'origine par un fusible 16 A et doit pouvoir être coupé du réseau. Dans l'armoire, le câble de terre doit être raccordé à la prise préinstallée.

IMPORTANT :

L'alimentation en énergie électrique doit être assurée en permanence. Une prise de 220V doit se trouver à proximité. Le raccordement électrique doit être protégé et séparé (16A). La connexion d'autres équipements sur le même fusible risque d'endommager l'installation.

4. Armoire de commande extérieure plastique micro-station ACTIBLOC® LT 30-35 8EH

Tous les composants mécaniques, électriques et électroniques de la micro-station ACTIBLOC® sont intégrés dans une armoire de commande :

- intérieure métallique
- extérieure plastique ronde

4.1. CONTENU DE LA LIVRAISON

L'armoire extérieure plastique comprend les modules suivants :

- Compresseur d'air silencieux
- Boîtier de commande avec écran LCD, clavier et diode lumineuse (Vert/rouge pilotant le fonctionnement et la gestion automatique des cycles)
- Bloc de distribution magnétique composé de 4 électrovannes assurant la répartition d'air pour les trois phases de transfert et la phase d'aération
- Alarme optique et sonore en cas de coupure de courant
- Mode d'emploi



Armoire de commande extérieure plastique fermée et ouverte

4.2. FICHE TECHNIQUE

4.2.1. Description

Matériaux : Polyéthylène 100 % recyclable

Couleur : Gris

Dimensions : 1345 x 420 x 295

Fermeture : Fermeture simple, un demi-cylindre profilé est intégré.

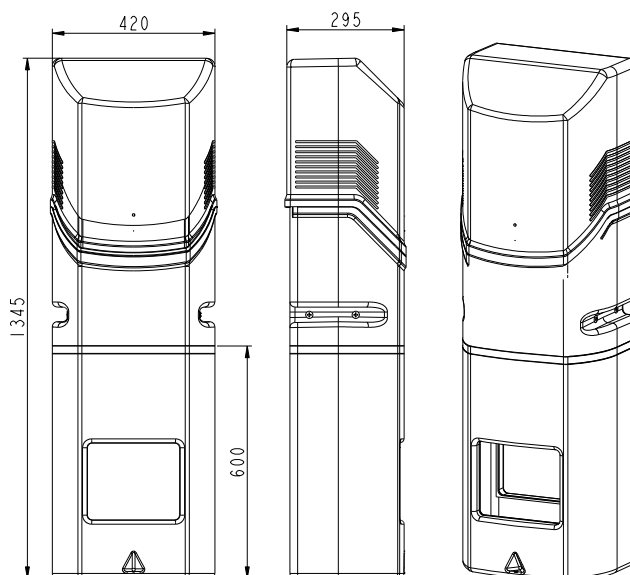
Socle : Le boîtier et le socle forme une seule entité.

Alimentation courant alternatif : Fusible : B16A (non fourni)

Alimentation : 230V/50 Hz

Classe IP : 44

Raccordements flexibles : Douilles cannelées
3x 13 mm, 1x 19 mm



Dimensions de la colonne extérieure de l'armoire de commande
extérieure plastique



IMPORTANT :

L'alimentation en énergie électrique doit être assurée en permanence. Son raccordement électrique doit être protégé et séparé (16A). La connexion d'autres équipements sur le même fusible risquerait d'endommager l'installation.



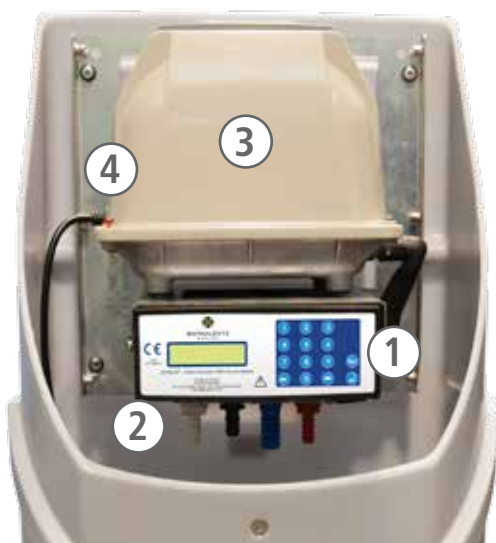
IMPORTANT :

Toutes les opérations dans l'armoire de commande de la micro-station ACTIBLOC® doivent être effectuées par un technicien ayant suivi une formation (habilitation du personnel électricien ou non-électricien effectuant des opérations et des manœuvres d'ordre électrique).

4. Armoire de commande extérieure plastique micro-station ACTIBLOC® LT 30-35 8EH

4.2.2. Modules compris dans l'armoire

1. Panneau de commande avec écran LCD
2. Rampe avec 4 électrovannes
3. Compresseur d'air
4. Prise de courant à brancher impérativement



• Pour permettre le remplacement de la grille d'aération à l'arrière de la colonne, il faut prévoir un espace libre d'au moins 10 cm au niveau de la grille.

• Les tuyaux de raccordement sont fournis selon la longueur utile maximum 20 mètres.



IMPORTANT :

L'armoire de commande extérieure doit être impérativement installée à l'abri du rayonnement solaire, sous abri ou dans un endroit ombragé.

Le passage souterrain de la gaine technique en réseau sec doit être signalé par un grillage avertisseur rouge, selon la norme NF EN 12-613.

4.3.2. Profondeur d'enfouissement

Une excavation suffisante en termes de profondeur et de largeur doit être prévue sur le lieu d'installation. La colonne doit être encastrée dans le sol à la verticale jusqu'à la marque signalée sur l'avant de l'armoire, soit une profondeur de 60 cm.



IMPORTANT :

L'encastrement doit être comblé convenablement de manière à ce que la colonne soit fermement et verticalement ancrée dans le sol.

4.3. INSTALLATION ET MONTAGE

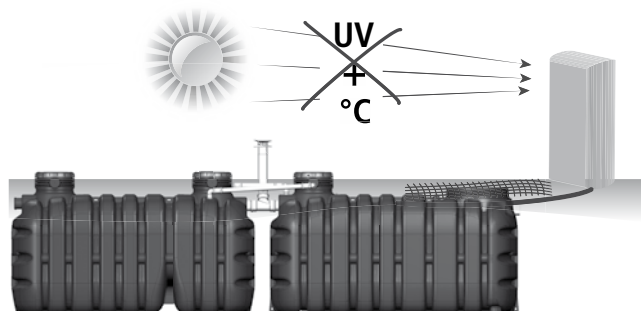
4.3.1. Lieu d'installation

Merci de respecter les principes suivants lors du choix du lieu d'installation de l'armoire :



IMPORTANT :

L'armoire extérieure doit être installée dans un endroit frais et à l'abri des rayons directs du soleil, sous un auvent ou le long d'une façade ombragée par exemple. Cette protection solaire doit être ouverte ou conçue pour que l'armoire soit suffisamment ventilée et afin d'éviter l'accumulation de chaleur. La protection peut aussi être assurée par des haies persistantes.



4. Armoire de commande extérieure plastique micro-station ACTIBLOC® LT 30-35 8EH

4.3.3. Raccordement des tuyaux d'air flexibles armés fournis

La micro-station ACTIBLOC® est raccordée à l'armoire de commande par une gaine technique en réseau sec selon la norme NF EN 12-613, dans laquelle passent les quatre tuyaux d'air flexibles armés (blanc, rouge, noir, bleu) et le câble d'alimentation électrique. La longueur des flexibles doit être ajustée pour qu'ils ne se plient pas.

Le bouchon d'étanchéité doit être installé à la sortie de la gaine technique pour éviter les échanges de gaz, d'humidité et la remontée de mauvaises odeurs.



IMPORTANT :

Respecter le code des couleurs des tuyaux d'air flexibles armés lors du raccordement en les fixant sur les douilles cannelées en utilisant les colliers de serrage en inox fournis.



Bouchon de connexion étanche pour gaine technique et raccordement des flexibles : blanc, bleu, blanc (diamètre 19) et rouge.
(Art. : 35257 - fourni avec l'armoire)

Mise en place le bouchon d'étanchéité sur la gaine technique :



1. Mettre 2 tours de bande Téflon sur le filetage des douilles cannelées pour éviter les pertes d'étanchéité.
2. Chauffer chaque extrémité des flexibles pour les fixer sur les douilles cannelées avec des colliers de serrage.



3. Insérer les douilles cannelées dans le bouchon de connexion et fixer les douilles en les serrant avec les écrous.
4. Emboîter le bouchon d'étanchéité monté dans le manchon à joint de la gaine technique.

Mise en place de flexibles sur les électro-vannes de l'armoire:

Chauffer chaque extrémité des flexibles pour les fixer sur les douilles cannelées puis fixer les flexibles avec les colliers de serrage.

4.3.4. Raccordement électrique

Sécuriser les raccordements. Toutes les interventions électriques sur la micro-station ACTIBLOC® (y compris l'armoire de commande) doivent être effectuées par un professionnel qualifié selon les prescriptions de la réglementation en vigueur et notamment de la norme NF C 15-100.

Pour l'alimentation électrique, un câble de terre doit être installé au niveau de l'armoire. Ce câble doit être protégé au niveau de l'installation d'origine par un fusible 16 A et doit pouvoir être coupé du réseau. Dans l'armoire, le câble de terre doit être raccordé à la prise préinstallée.

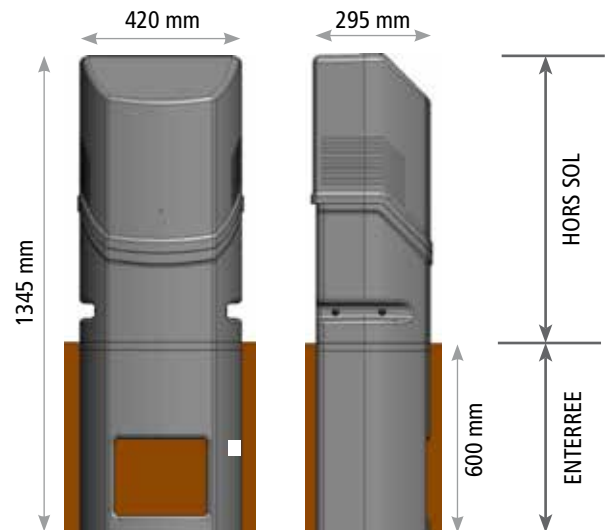


IMPORTANT :

L'alimentation en énergie électrique doit être assurée en permanence. Une prise de 220V doit se trouver à proximité. Le raccordement électrique doit être protégé et séparé (16A). La connexion d'autres équipements sur le même fusible risque d'endommager l'installation.

4.3.5. Remblaiement de l'armoire extérieure

Une fois les flexibles et le câble électrique raccordés et la gaine technique hermétiquement fermée grâce au bouchon d'étanchéité, il est conseillé de remblayer le socle de l'armoire de commande (à l'aide de la terre végétale stockée séparément lors de la réalisation de la fouille et débarrassée de tous les éléments caillouteux et pointus) pour assurer sa stabilité.



Dimensions de la colonne extérieure de l'armoire de commande extérieure plastique.

5. Fonctionnement

micro-station ACTIBLOC® LT 30-35 8EH

ACTIBLOC® est une micro-station d'épuration à boues activées fonctionnant selon le procédé SBR (Sequential Batch Reactor). L'installation se compose principalement de deux parties : un décanteur et un réacteur.

Le décanteur, qui se trouve en amont, remplit les fonctions suivantes :

- le stockage des boues primaires (provenant du décanteur) et secondaires (provenant du réacteur);
- la rétention des matières décantables et des matières en suspension;
- le stockage des eaux usées domestiques entrantes;
- bêche tampon destinée à lisser les variations de volume et de charges des eaux usées entrantes.

Le réacteur, qui se trouve en aval, remplit les fonctions suivantes :

- traitement aérobie des eaux usées domestiques provenant du décanteur
- décantation et évacuation des eaux usées traitées

Le fonctionnement de la micro-station ACTIBLOC® est piloté par un microprocesseur, situé dans l'armoire de commande, qui gère le compresseur et les électrovannes utilisées pour la répartition de l'air dans les différentes colonnes de transfert, et dans le système d'aération par membrane.

Suite à la mise en service de la micro-station ACTIBLOC®, une période de 4 semaines est généralement nécessaire à l'établissement de la biomasse et l'obtention d'une performance de fonctionnement normale.

5.1. ÉPURATION DES MATIÈRES ORGANIQUES

Le processus se déroule en 5 phases (4.1.1. à 4.1.5.) qui se succèdent chronologiquement et qui peuvent être répétées plusieurs fois par jour (en général 4 fois par jour). Une fois la phase n°5 (évacuation des boues secondaires) achevée, le cycle reprend à la phase n°1 (transfert des eaux usées du décanteur vers le réacteur).

Pour information voici le cycle de fonctionnement type avec les durées associées à chaque phase :

Phase	Durée (min)
Transfert des eaux usées du décanteur vers le réacteur	18
Aération	230 (65 % marche / 35 % arrêt)
Sédimentation	90
Evacuation des eaux épurées	18
Recirculation des boues secondaires	1,25
TOTAL	357

Note : les durées de fonctionnement indiquées plus haut sont des valeurs types pour la micro-station ACTIBLOC® LT 30-35 8EH.

Il est possible d'adapter les heures de déclenchement et le nombre de cycles par jour. Seul SOTRALENTZ Habitat est habilité à effectuer ce réglage.

Il est également possible de régler manuellement le fonctionnement de la micro-station ACTIBLOC® en mode réduit, pendant les

périodes de sous-charge par exemple. Ce mode permet de diminuer considérablement la durée de fonctionnement du compresseur.



IMPORTANT :

La ventilation de la micro-station ACTIBLOC® est obligatoire. Les gaz de fermentation (gaz carbonique, d'hydrogène sulfureux et de méthane) doivent être évacués par un système de ventilation muni d'un extracteur statique (fourni), situé au minimum à 40 cm au-dessus du faîtage du toit et à au moins 1 m de tout ouvrant et toute autre ventilation. La mise en œuvre de la ventilation se fait conformément à la norme NF D.T.U. 64-1.

5.1.1. Transfert des eaux usées du décanteur vers le réacteur

Les eaux usées brutes issues du décanteur sont envoyées vers le réacteur via une colonne de transfert, conçue de manière à ne pas pomper les boues primaires. Sa conception permet de garantir un niveau d'eau minimum dans le décanteur sans utilisation d'autres composants immergés (comme par exemple un interrupteur à flotteur).

5.1.2. Aération

Au cours de cette phase, les eaux usées sont aérées et brassées par le système d'aération à membrane, installé au fond du réacteur. L'équipement d'aération de la micro-station ACTIBLOC® est géré et alimenté en air ambiant par une armoire de commande externe. Un compresseur d'air est utilisé pour générer l'air comprimé. En général, la phase d'aération est effectuée par intermittence.

L'aération permet d'obtenir simultanément deux effets :

- L'alimentation en oxygène des bactéries présentes dans les boues secondaires, nécessaire à leur métabolisme et à la biodégradation des micro-organismes;
- Un brassage important des eaux usées et des boues secondaires.

5.1.3. Décantation

Il s'agit d'une phase de repos au cours de laquelle il n'y a pas d'aération. Les boues secondaires se déposent par sédimentation en partie inférieure du réacteur tandis que les eaux épurées restent en partie supérieure. Des boues flottantes peuvent se former à la surface.

5.1.4. Évacuation des eaux épurées

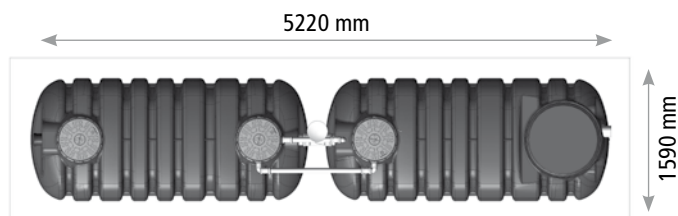
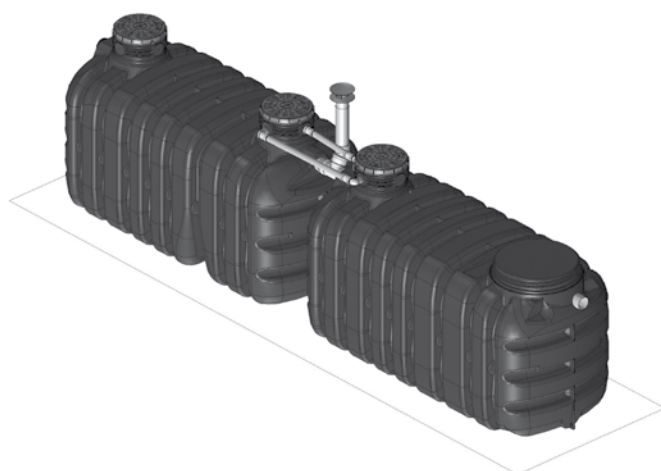
Au cours de cette phase, les eaux épurées sont évacuées du réacteur vers l'excutoire via une colonne de transfert conçue de manière à ne pas entraîner les boues secondaires ni les éventuelles boues flottantes. Sa conception permet de garantir un niveau d'eau minimum dans le réacteur sans utilisation d'autres composants immergés.

5.1.5. Évacuation des boues secondaires

Au cours de cette phase, une partie des boues secondaires résiduelles est renvoyée du fond du réacteur vers le décanteur par une colonne de transfert.

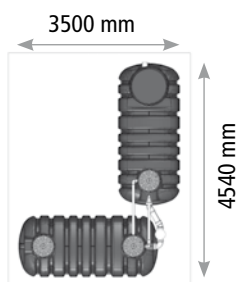
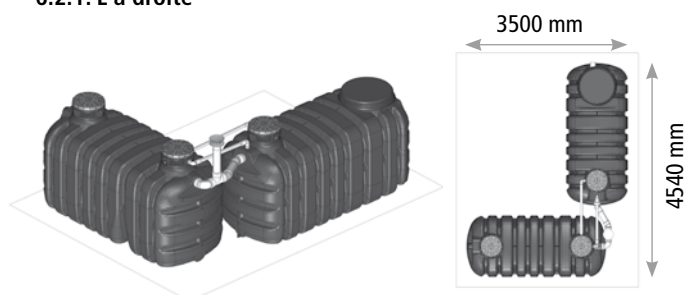
6. Installation en Ligne, en L et en Bloc micro-station ACTIBLOC® LT 30-35 8EH

6.1. INSTALLATION EN LIGNE

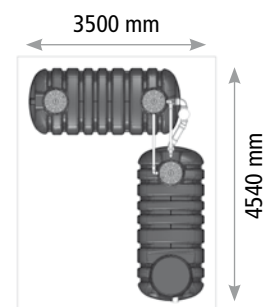


6.2. INSTALLATION EN L

6.2.1. L à droite

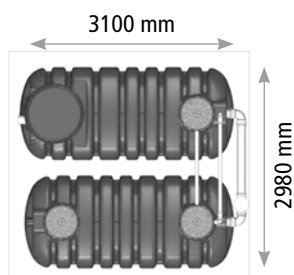


6.2.1. L à gauche

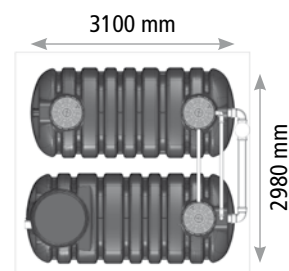


6.3. INSTALLATION EN BLOC

6.3.1. Bloc à droite



6.3.1. Bloc à gauche



7. Mise en service

micro-station ACTIBLOC® LT 30-35 8EH

par un technicien habilité SOTRALENTZ

7.1. INITIALISATION DE L'ARMOIRE DE COMMANDE

La micro-station ACTIBLOC® connectée au réseau électrique. L'armoire de commande effectue un test automatique durant quelques secondes et passe automatiquement sur le mode de fonctionnement normal.

Pendant le test automatique, les informations suivantes apparaissent brièvement à l'écran :

- Le message « SYSTEM TEST...OK »
- La version du logiciel
- Le numéro de série de l'armoire de commande

Par la suite, l'écran LCD indique toujours l'état de fonctionnement du cycle en cours.

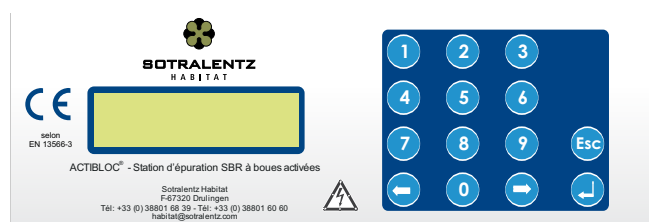
- Pour les micro-stations équipées d'une batterie : Placer la batterie de 9V (livrée uniquement à la mise en route) à l'arrière du panneau de commande.
- Pour les micro-stations équipées d'un condensateur : Celui-ci est intégré d'origine.
- Le panneau de commande affiche un message d'erreur indiquant que la date et l'heure ne sont pas encore réglées.

Pour quitter ce message, appuyez sur la touche **Esc**

- Régler la date et l'heure à partir du menu
- Effectuer un test de fonctionnement en mode manuel des trois colonnes de transfert, du dispositif d'aération du réacteur et, le cas échéant, du ventilateur de l'armoire de commande
- Remettre ensuite la micro-station ACTIBLOC® en mode de fonctionnement automatique.

7.2. UTILISATION DU PANNEAU DE COMMANDE

La micro-station ACTIBLOC® est pilotée depuis le panneau de commande situé, selon le cas, dans la porte ou à l'intérieur de l'armoire de commande.



Panneau de commande de la micro-station ACTIBLOC®.

Le panneau de commande permet de consulter et régler les paramètres de fonctionnement ainsi que d'afficher les états de fonctionnement de la micro-station ACTIBLOC®.

7.2.1. Affichage de l'état de fonctionnement

La diode lumineuse (lumière verte pour un fonctionnement correct et rouge en cas de panne) ainsi que l'affichage sur l'écran LCD donnent l'état de fonctionnement de la micro-station ACTIBLOC®.

En fonctionnement automatique, l'écran LCD indique la phase de travail en cours et le temps restant pour cette phase de travail.

VENTILATION
Rest : 120.10 MIN

Vue de l'écran LCD au cours de la phase d'aération du réacteur.

En cas de panne, l'écran LCD indique le composant défaillant (par exemple : « PANNE COMPRESSEUR »).



IMPORTANT :

Les consignes à suivre en cas de panne sont fournies de manière plus détaillée dans le chapitre « Identifications des dysfonctionnements et des solutions possibles ».



MISE EN ROUTE ET ENTRETIEN :

Une personne habilitée et agréée doit impérativement effectuer le raccordement électrique de l'ACTIBLOC® et de son armoire de commande. Un technicien habilité par SOTRALENTZ Habitat effectue la mise en service de l'ACTIBLOC® et la première visite d'entretien. Pour les visites suivantes obligatoires, merci de contacter par courriel le délégué SOTRALENTZ Habitat de votre secteur : actibloc@sotralentz.com.

7.2.2. Affichage des phases de travail

Affichage	Description de la phase de travail en cours
Chargement	La vanne 1 est actionnée, la colonne de transfert de remplissage refoule les eaux usées du décanteur vers le réacteur.
Dénitrification	La vanne 2 est actionnée par intermittence, les boues activées sont brièvement mélangées avec les eaux usées. Ces périodes d'oxygénation sont suivies de longues pauses.
Ventilation	La vanne 2 est actionnée par intermittence, le réacteur est aéré à intervalles réguliers.
Sédimentation	Aucune vanne n'est actionnée, les boues activées se déposent au fond du réacteur.

7. Mise en service

micro-station ACTIBLOC® LT 30-35 8EH

par un technicien habilité SOTRALENTZ

Décharge	La vanne 3 est actionnée, les eaux épurées sont évacuées.
Retour boues	La vanne 4 est actionnée, les boues résiduelles sont évacuées du réacteur vers le décanteur.
Pause du cycle	La vanne 2 est actionnée, le réacteur est aéré périodiquement (plus faiblement qu'au cours de la phase de ventilation).
Congés	La vanne 2 est actionnée, le réacteur est aéré à intervalles réguliers pour maintenir les bactéries en vie ; aucun cycle d'épuration n'est effectué.
Rest : XX Min	Affichage du temps restant.

7.2.3. Utilisation du clavier de commande

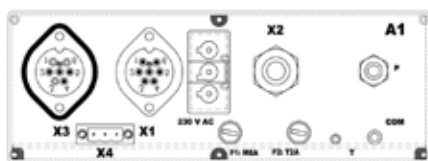


Vue du clavier de commande.

Description	Fonction	Symbole
Entrée	Choix du mode de fonctionnement, validation des entrées	Set
Ecran suivant	Affichage des modes de fonctionnement et fonction recherche	◀ ▶
Pavé numérique	Programmation de l'installation (chiffres)	0 à 9
Quitter	Quitter l'écran sans enregistrer les données Quitter les messages d'anomalies Couper le signal sonore indiquant une panne.	Esc

7.3. RACCORDEMENT À L'ARMOIRE DE COMMANDE

Les fiches de raccordement et les fusibles se trouvent à l'arrière de l'armoire de commande.



Vue arrière du panneau de commande.

230V AC. Alimentation électrique réseau (230 V ~ 50 Hz)

X1. Prise pour les électrovannes et le ventilateur

X2. Prise pour le compresseur d'air

COM. Prise pour le modem ou l'interface pour ordinateur

F1. Fusible d'alimentation générale

F2. Fusible pour l'équipement raccordé

T. Sonde de température

X3. Prise pour le câble d'extension ZK plus

P. Prise pour le tuyau de détection de niveau du liquide dans le décanteur.

Attention : Avant d'effectuer toute opération sur l'installation électrique, mettre l'interrupteur général sur la position « 0 » (OFF) et retirer la fiche secteur.

7.4. REMPLACEMENT DES FUSIBLES

L'armoire de commande doit être ouverte à l'aide de la clé fournie. Les fusibles se trouvent à l'arrière du panneau de commande.

IMPORTANT :

Avant de remplacer les fusibles, mettre l'interrupteur général sur la position « 0 » (OFF) et retirer la fiche secteur.

Voici les types de fusibles installés dans l'armoire de commande.

Fusible	Description	Type
F1	Alimentation générale	16A
F2	Equipement raccordé consommant du courant	2A

Pour remplacer un fusible veuillez procéder de la manière suivante :

- A l'aide d'un tournevis, appuyer légèrement sur la tête du porte-fusible puis dévisser d'un quart de tour (dans le sens anti-horaire).
- Retirer l'ensemble « tête + fusible » du porte-fusible.
- Remplacer le fusible.
- Enfoncer l'ensemble « tête + fusible neuf » dans l'ouverture du porte-fusible.
- A l'aide d'un tournevis, appuyer légèrement sur la tête du porte-fusible puis visser d'un quart de tour (dans le sens horaire).

7.5. COMPORTEMENT DE LA MICRO-STATION ACTIBLOC® EN CAS DE COUPURE DE COURANT

Remarque : L'armoire est équipée d'un système de sauvegarde des données en cas de coupure de courant.

L'alarme qui équipe le panneau de commande émet un signal visuel et sonore lorsqu'elle détecte une coupure de courant (absence d'alimentation électrique, rupture du fusible interne, prise débranchée, etc.) d'une durée supérieure à 5 secondes (afin de ne pas signaler les micro-coupures qui n'affectent pas le bon fonctionnement général de la micro-station ACTIBLOC®).

A l'issue des 5 secondes, un signal intermittent, visuel et sonore, se déclenche à intervalles de 10 secondes pendant 35 heures environ (lorsque la batterie est complètement chargée).

7. Mise en service

micro-station ACTIBLOC® LT 30-35 8EH

par un technicien habilité SOTRALENTZ

Pour arrêter l'alarme, appuyez sur le bouton **Esc**

L'événement est ensuite rappelé dans l'heure par trois alarmes de courte durée qui ne peuvent pas être arrêtées.

Après avoir appuyé sur la touche **Esc** pendant 5 secondes, l'alarme est complètement désactivée.



IMPORTANT :

Si équipée d'une batterie, débrancher la batterie pour désactiver l'alarme.

Si équipée d'un condensateur, l'alarme ne peut pas être désactivée. Elle sonne pendant 12 heures. Une fois le condensateur vide, les données sont conservées pendant 10 jours.

Lorsque le courant est rétabli, l'alarme s'enclenche à nouveau en mode surveillance sans aucune manipulation et l'installation redémarre automatiquement.



IMPORTANT :

Si la coupure de courant excède 24 heures, les eaux usées présentes dans l'installation ne peuvent plus être correctement traitées. Si le problème n'est pas résolu, veuillez contacter le plus rapidement possible du personnel habilité par SOTRALENTZ Habitat, chargé de la maintenance de la micro-station ACTIBLOC®.

7.6. CONSULTATION / MODIFICATION D'INFORMATIONS À PARTIR DU PANNEAU DE COMMANDE

En mode automatique, vous pouvez consulter et/ou modifier diverses informations sur le fonctionnement de la micro-station ACTIBLOC®.

7.6.1. Détail du menu

En appuyant sur la touche **Set**, l'écran LCD affiche le menu.

Vous pouvez ensuite naviguer dans le menu en appuyant sur les touches **◀ ▶**.

Affichage	Description
Heures fonct. Relevé de compt.	Affichage du nombre d'heures de fonctionnement des vannes
Opération manuelle	Commande manuelle des vannes
jj-mm-aaaa / hh:mm:ss	Date et heure actuelles
Congés Réglage date	Paramétrage de la date du fonctionnement réduit
Ancien. Perturb. Lecture données	Consultation des dysfonctionnements survenus
Réglages Afficher	Consultation programme et réglages en cours.
Code activité Code service Enregistrer	Réservé au personnel habilité par SOTRALENTZ Habitat

7.6.2. Consultation du nombre d'heures de fonctionnement des vannes

A partir du menu (voir § 5.7.1.) appuyer sur **Set** pour afficher, sur l'écran LCD, le message suivant:

HEURES FONCT.
RELEVÉ DE COMPT.

En appuyant encore une fois sur la touche **Set**, le nombre d'heures de fonctionnement de la vanne 1 (remplissage) est indiqué.

En appuyant sur les touches **◀ ▶**, vous pouvez également consulter le nombre d'heures de fonctionnement des autres vannes ainsi que le nombre total d'heures de fonctionnement.

En appuyant une fois sur la touche **Esc** vous revenez à l'écran du menu.

En appuyant une nouvelle fois sur **Esc** le mode automatique s'enclenche à nouveau.



IMPORTANT :

Si vous n'appuyez sur aucune touche pendant 10 minutes, le fonctionnement en mode automatique s'enclenche.

7.6.3. Mode manuel

En sélectionnant le « mode manuel », il est possible de vérifier la tension de la batterie qui alimente le panneau de commande en cas de coupure de courant. Le message « Remplacer la batterie » peut apparaître.

Pour quitter ce message, appuyez sur la touche **Esc**.

Si le dispositif de mesure du niveau est activé, le panneau de commande mesure automatiquement le niveau d'eau dans le décanteur lors de l'actionnement de la vanne 1, par 3 phases de fonctionnement de 5 secondes.

Le cas échéant (option), il est également possible de commander et de vérifier le ventilateur.

Appuyez sur la touche **Set**, puis appuyez sur les touches **◀ ▶** jusqu'à ce que l'indication suivante apparaisse à l'écran :

OPERATION
MANUELLE

Appuyez une nouvelle fois sur la touche **Set** et utilisez les touches **◀ ▶** pour sélectionner la fonction souhaitée.

Par exemple, pour la « vanne 1 », l'écran LCD affiche le message suivant:

OPERATION
Valve 1 : OFF

7. Mise en service

micro-station ACTIBLOC® LT 30-35 8EH

par un technicien habilité SOTRALENTZ

En composant les chiffres « 1 » pour « ON » et « 0 » pour « OFF », vous mettez la vanne 1 en mode manuel ou non. Procédez de la même façon pour les autres vannes.

En appuyant une fois sur la touche **Esc**, vous revenez à l'écran du menu. En appuyant une nouvelle fois, le mode automatique s'enclenche à nouveau.



IMPORTANT :

Lorsque vous quittez le menu « Mode manuel », toutes les vannes doivent être réglées sur « OFF ».



IMPORTANT :

Si vous n'appuyez sur aucune touche pendant 10 minutes, le fonctionnement en mode automatique s'enclenche.

7.6.4. Date / Heure

Appuyez sur la touche **Set**, puis appuyez sur les touches **◀ ▶** jusqu'à ce que la date et l'heure s'affichent à l'écran :

15-12-2008 Lu
20 : 15 : 56

Appuyez sur la touche **Set**, renseignez l'heure à l'aide du pavé numérique et confirmez en appuyant sur **Set**.

Renseignez la date à l'aide du pavé numérique puis confirmez en appuyant sur **Set**.

Remarque : Si vous n'appuyez sur aucune touche pendant 10 minutes, le fonctionnement en mode automatique s'enclenche.

7.6.5. Fonctionnement réduit

Ce mode permet de réduire le fonctionnement de la station d'épuration. Il ne doit être utilisé que s'il n'y a pas d'arrivée d'eaux usées dans la station d'épuration durant cette période (congé par exemple). La mise en marche ou l'arrêt du fonctionnement réduit s'effectue automatiquement à la date présélectionnée.

Le terme CONGES désigne le mode de fonctionnement sous-charge. Appuyez sur la touche **Set**, puis appuyez sur les touches **◀ ▶** jusqu'à ce que l'indication suivante apparaisse à l'écran :

CONGES
Réglage date

Appuyez encore une fois sur la touche **Set** et entrez la date du début de la période souhaitée grâce au pavé numérique :

CONGES
Début : 00-00-2000

Appuyez encore une fois sur la touche **Set** et entrez la date de fin de la période souhaitée grâce au pavé numérique :

CONGES
Fin : 00-00-2000

Appuyez une nouvelle fois sur la touche **Set** pour valider.



IMPORTANT :

Le fonctionnement réduit peut être paramétré pour 90 jours maximum.

En appuyant une fois sur la touche **Esc**, vous revenez à l'écran du menu. En appuyant une nouvelle fois, le mode automatique s'enclenche à nouveau.



IMPORTANT :

Si vous n'appuyez sur aucune touche pendant 10 minutes, le fonctionnement en mode automatique s'enclenche sans enregistrer la date qui vient d'être saisie.

7.6.6. Consultation des défauts / pannes

Les messages d'erreur ainsi que l'utilisation des vannes en « mode manuel » sont enregistrés. Cette fonction permet de consulter la date et l'heure des pannes et défauts.

Appuyez sur la touche **Set**, puis appuyez sur les touches **◀ ▶** jusqu'à ce que l'indication suivante apparaisse à l'écran :

ANCIEN. PERTURB.
Lecture données

Appuyez sur la touche **Set**, chaque message peut être consulté à l'aide des touches **◀ ▶**.

En appuyant une fois sur la touche **Esc**, vous revenez à l'écran du menu. En appuyant une nouvelle fois, le mode automatique s'enclenche à nouveau.



IMPORTANT :

Il est possible d'enregistrer 128 messages d'erreur au maximum. Les enregistrements peuvent être effacés par une personne habilitée par SOTRALENTZ Habitat via le menu « Service » et la fonction « Vider le journal ».

7. Mise en service

micro-station ACTIBLOC® LT 30-35 8EH

par un technicien habilité SOTRALENTZ

7.6.7. Consultation des réglages

Dans ce menu, il est possible de consulter les réglages actuels du panneau de commande. Les réglages ne peuvent pas être modifiés. Ce menu sert principalement à analyser les réglages sans procéder à des modifications.

Appuyez sur la touche **Set**, puis appuyez sur les touches **◀ ▶** jusqu'à ce que l'indication suivante apparaisse à l'écran :



Appuyez sur la touche **Set**, puis chaque réglage peut être consulté à l'aide des touches **◀ ▶**.

En appuyant une fois sur la touche **Esc**, vous revenez à l'écran du menu. En appuyant une nouvelle fois, le mode automatique s'enclenche à nouveau.

7.6.8. Menu « Service »

Dans le menu service, il est possible de modifier des paramètres de fonctionnement. L'accès est protégé par un code numérique. Ce deuxième niveau de maintenance est réservé exclusivement au personnel habilité par SOTRALENTZ Habitat.



IMPORTANT :

Toute modification des paramètres de commande effectuée par du personnel non autorisé (non habilité par SOTRALENTZ Habitat) entraîne la perte de la garantie.

8. Détection de niveau bas

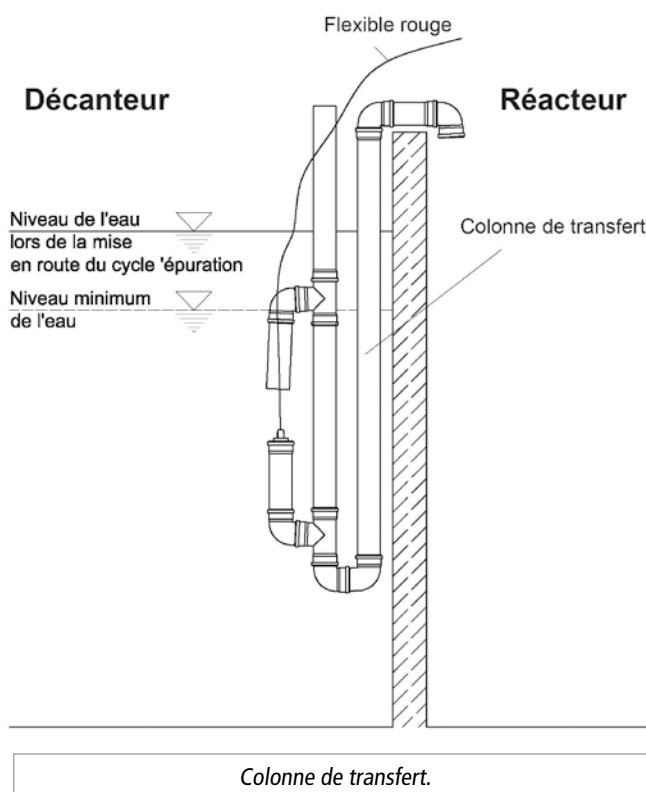
micro-station ACTIBLOC® LT 30-35 8EH

Le panneau de commande de la micro-station ACTIBLOC® est équipé en série d'un capteur de pression permettant de mesurer le niveau d'eau dans le décanteur. Cette fonction permet de réaliser des économies d'énergie lorsque le débit des eaux usées entrantes est faible.

Par défaut (à la livraison), cette fonction n'est pas activée. Cette fonction doit être activée par une personne habilitée par SOTRALENTZ Habitat.

Le niveau d'eau dans le décanteur est déterminé par la pression dans la colonne de transfert.

- Si le niveau d'eau dans le décanteur dépasse un niveau préprogrammé, la micro-station ACTIBLOC® lance un cycle d'épuration.
- Si le niveau d'eau dans le décanteur n'atteint pas le niveau préprogrammé, la micro-station ACTIBLOC® lance un cycle de pause de 6 heures. Dans ce cas, le réacteur n'est aéré que périodiquement pour maintenir les bactéries en vie.



9. Entretien et maintenance

micro-station ACTIBLOC® LT 30-35 8EH

BON FONCTIONNEMENT DE L'ACTIBLOC® :

En tant qu'utilisateur d'une micro-station ACTIBLOC®, vous avez l'obligation de veiller au bon fonctionnement de l'installation.

Tout dysfonctionnement entraîne une dégradation des capacités épuratoires de la micro-station ACTIBLOC®.

Ainsi, il convient de les repérer rapidement en y remédiant vous-même ou en faisant appel au service après vente SOTRALENTZ Habitat (actibloc@sotralentz.com).

Pour garantir les performances épuratoires, à chaque date anniversaire SOTRALENTZ Habitat vous avertit de votre obligation légale d'entretien et de maintenance.

Une fiche de suivi est complétée à chaque installation de micro-station ACTIBLOC® (voir Annexe 1 : Compte-rendu de mise en service, d'entretien et de S.A.V.). Toutes les informations importantes sont reportées sur cette fiche de suivi, notamment le numéro de série de l'ACTIBLOC®, le lieu de l'installation, l'installateur ainsi que les vérifications effectuées lors du démarrage de la micro-station.

Etant certifiées selon la norme NF EN 12566-3+A2, août 2013, les micro-stations ACTIBLOC® suivent un contrôle de production en usine.

Dans le cadre du protocole de certification de la norme ISO 9001:2008, la production du matériel constitutif de la micro-station ACTIBLOC® fait l'objet d'un plan d'assurance qualité incluant notamment des visites d'inspection de production en usine.

Le matériel sous-traité subit également un contrôle de production en usine.

Le numéro de série de la micro-station ACTIBLOC® est le point d'entrée de l'ensemble du système de traçabilité interne à SOTRALENTZ Habitat.

Si un remplacement de pièce doit être effectué, la (les) pièce(s) usagées sont traitées de manière à réduire les nuisances à l'environnement.

Les tampons d'accès d'une micro-station ACTIBLOC® sont verrouillés en usine et nécessitent un outil spécifique pour leur ouverture. A la suite des opérations de mise en route, maintenance et entretien les tampons doivent absolument être sécurisés en utilisant le système original de verrouillage. Les tampons d'accès ne sont pas conçus pour supporter des charges statiques, piétonnières ou roulantes.

IMPORTANT :

Les pièces d'usures sont garanties 5 ans et vendues séparément. Elles sont disponibles sous 48 heures (jours ouvrés). Les pièces usagées doivent être mises en déchetterie ou dans un centre de recyclage afin de réduire autant que possible les nuisances pour l'environnement.

Aucune pièce placée à l'intérieur de la micro-station ACTIBLOC® n'est susceptible d'être corrodée (inox 316 ou matériau plastique).



Tampon sécurisé avec sécurité enfants
diamètre 400 mm. (Art. : 35251).

9.1. ENTRETIEN

Les valeurs mesurées, les écarts par rapport aux valeurs théoriques et les dysfonctionnements doivent être reportés dans un journal de bord. Les autorités responsables de la qualité de l'eau sont en droit de demander la consultation de ce journal. Pour garantir le bon fonctionnement de la micro-station ACTIBLOC®, il convient d'effectuer les contrôles suivants :

9.1.1. Contrôles quotidiens

- Vérifier si le témoin vert (contrôle de fonctionnement) est allumé et s'il n'y a aucun signal d'alarme.
- En cas de dysfonctionnement (témoin rouge allumé, alarme sonore) veuillez vérifier la nature de la panne affichée à l'écran LCD et, si nécessaire, contacter le service maintenance des micro-stations ACTIBLOC® de SOTRALENTZ Habitat.

9.1.2. Contrôles mensuels

- Contrôler visuellement la turbidité de l'eau rejetée (existence d'éventuels rejets de boues dans le cas d'une eau troublée).
- Contrôler visuellement l'évacuation des eaux traitées afin de vérifier qu'il n'y ait pas d'obstruction.
- Consulter le compteur affichant le nombre d'heures de fonctionnement du compresseur d'air (nombre total d'heures de fonctionnement), de l'aération (vanne n°2), du retour des boues (vanne n°4) et, le cas échéant, des autres composants. Reporter l'ensemble des données dans le journal de bord de la micro-station ACTIBLOC®.
- Contrôler l'état du filtre à air de l'armoire de commande : Le filtre se trouve dans les grilles d'aération situées dans la paroi à gauche et à droite du boîtier pour l'armoire intérieure et à l'arrière pour l'armoire extérieure. Si nécessaire, il doit être nettoyé ou changé. Pour ce faire, il faut d'abord retirer la grille en appuyant légèrement avec un tournevis sur le clip.
- Contrôler l'état du filtre du compresseur : Pour contrôler, nettoyer ou remplacer le filtre du compresseur, il convient de procéder en suivant les instructions contenues dans la documentation du fabricant du compresseur (voir annexe II).
- Contrôle du fonctionnement de l'alarme de coupure de courant en coupant l'interrupteur général pendant quelques instants (position « 0 »).

9. Entretien et maintenance

micro-station ACTIBLOC® LT 30-35 8EH

9.2. MAINTENANCE RÉALISÉE PAR DU PERSONNEL HABILITÉ PAR SOTRALENTZ HABITAT

9.2.1. Vidange des boues

Selon l'Avis relatif à l'agrément des micro-stations ACTIBLOC®, une vidange des boues est nécessaire lorsque le niveau de ces dernières atteint 30 % de la capacité du décanteur. Cette opération doit être reportée dans le journal de bord de la micro-station ACTIBLOC®. Le niveau maximum des boues dans le décanteur est limité (pour éviter l'aspiration des boues vers le réacteur) par le niveau bas du système de transfert vers le réacteur. Une vidange trop précoce (inférieure à 30% de la capacité du décanteur) ne permet pas au processus de digestion anaérobie de réduire le volume de boues. Ceci peut nuire au fonctionnement optimal de la micro-station ACTIBLOC®.

Pour l'opération de vidange, il est conseillé de faire appel à un vidangeur agréé (selon la réglementation en vigueur - Arrêté du 7 septembre 2009 modifié définissant les modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif) pour s'assurer que la destination et le devenir des boues soient conformes à la réglementation en vigueur.

La vidange des boues doit être effectuée à niveau constant en respectant l'annexe A de la norme NF P15-910. La distance minimale entre la micro-station ACTIBLOC® et l'hydro-cureur, ou toutes autres charges roulantes, ne doit pas être inférieure à 1,4 m afin de ne pas nuire aux performances et à la stabilité de l'installation (cette distance est calculée pour une profondeur de fouille de 2 m augmentée d'un facteur de sécurité).

Extraire d'abord la quasi totalité des flottants (graisses et autres matières flottantes) puis une grande partie des boues déposées au fond du décanteur (laisser environ 10 cm).

9.2.2. Entretien des électrovannes

Après une longue utilisation, des impuretés peuvent altérer le bon fonctionnement de l'installation. Un bruit plus important des électrovannes peut, par exemple, être un signal d'avertissement.

L'entretien (nettoyage) des électrovannes se réalise de la manière suivante :

- Desserrer les vis et retirer les aimants.
- Retirer les impuretés déposées dans le logement de l'induit, sur l'induit, le joint du siège et le siège de soupape.

Lors du réassemblage, il convient de veiller au bon positionnement de l'induit ainsi que du ressort de rappel.

Le personnel habilité par SOTRALENTZ Habitat effectue les opérations suivantes :

- Contrôle de l'état du filtre à air de l'armoire de commande.
- Contrôle de l'état du filtre du compresseur d'air.
- Maintenance du compresseur selon les consignes du fabricant (voir annexe II).
- Contrôle du fonctionnement des composants mécaniques, électroniques et autres pièces de l'installation, tels que : aérateur, colonnes de transfert, armoire de commande, vannes et dispositif d'alarme ;
- Contrôle du niveau des boues dans le décanteur. Le cas échéant, l'utilisateur doit faire procéder à la vidange des boues ;
- Contrôle de l'état général de l'installation ;
- Vérifier si la ventilation est suffisante ;
- Contrôle du réacteur :
 - Concentration en oxygène ($O_2/l > 2 \text{ mg/l}$), le cas échéant, adapter les durées de fonctionnement du compresseur.
 - Volume des boues ($< 400 \text{ ml/l}$), le cas échéant, adapter la durée d'évacuation des boues.
- Prélèvement d'échantillon au niveau de l'évacuation et mesure des paramètres suivants :
 - Température de l'eau
 - MES
 - Valeur du pH
 - Odeurs
 - Couleur / turbidité
 - Valeur DCO ou DBO_5
 - NH_4-N (si nécessaire)
 - N_{anorg} (si nécessaire)

L'annexe I contient un imprimé pour le rapport de maintenance.



Electrovanne (intégrée à l'armoire de commande).

9. Entretien et maintenance

micro-station ACTIBLOC® LT 30-35 8EH

9.3. PRÉLÈVEMENT DES EAUX USÉES TRAITÉES

Des échantillons peuvent être aisément prélevés dans le réacteur, sans nuire au fonctionnement de la micro-station ACTIBLOC®, où un dispositif est prévu à cet effet.

Le prélèvement d'échantillons se fait généralement par le technicien chargé de la maintenance des micro-stations ACTIBLOC® au moyen d'un bidon ad-hoc, d'un volume minimal d'un litre.

En cas de contrôle réglementaire de l'installation, un prélèvement sur 24 heures peut être réalisé dans le bac de prélèvement dans le réacteur en toute sécurité et sans nuire au fonctionnement.

Afin de procéder au prélèvement d'un échantillon des eaux usées traitées en vue d'une analyse, il convient de procéder de la façon suivante :

- Ôter le tampon correspondant au réacteur de la micro-station ACTIBLOC®. Pour ôter le tampon, il convient en premier lieu de dévisser le dispositif de sécurité enfant placé sur le côté du tampon.
- Attendre que la micro-station ACTIBLOC® soit en train de procéder à un cycle d'évacuation des eaux usées traitées (électrovanne N°3 en action)
- Attendre la fin du cycle d'évacuation des eaux usées traitées et procéder au prélèvement d'un échantillon d'eau usée traitée dans le bac de prélèvement (voir figure ci-après)
- Procéder à la repose du tampon de la micro-station ACTIBLOC® sans oublier la mise en place et le serrage de la sécurité enfant.

Il est également possible de prélever un échantillon sans attendre la mise en fonction automatique de l'évacuation des eaux usées traitées. Pour cela, après avoir déposé le tampon de la micro-station ACTIBLOC® comme indiqué ci-dessus, procéder de la façon suivante :

- Enclencher le mode manuel via l'armoire de commande
- Mettre en action l'électrovanne N°2 pendant 2 minutes environ puis l'éteindre
- Mettre en action l'électrovanne N°3 pendant 30 secondes (cela permet de renouveler l'eau usée traitée présente dans le bac de prélèvement)
- Procéder au prélèvement d'un échantillon d'eau usée traitée dans le bac de prélèvement
- Procéder à la repose du tampon de la micro-station ACTIBLOC® sans oublier la mise en place et le serrage de la sécurité enfant.



Vue du dessus d'une rehausse de micro-station ACTIBLOC® LT 30-35 8EH avec bac de prélèvement dans le réacteur.



IMPORTANT :

Le personnel au travail est requis de porter des EPI adaptés aux travaux à exécuter. Pour rappel et mémoire :

- le port de chaussures de protection est obligatoire pour les travailleurs occupés à la manutention de pièces lourdes et dont la chute est de nature à blesser les pieds ;
- le port de gants de protection est obligatoire pour les travailleurs manipulant des objets ou des produits ou matériaux tranchants, coupants, piquants, irritants, brûlants ou rugueux ;
- le port de lunettes de protection est obligatoire pour les travailleurs exposés aux éclaboussures de substances dangereuses, aux projections de particules de travaux de sciage, de meulage et exposés aux radiations nuisibles lors des travaux de soudage ou de découpage ;
- le port de masques appropriés est obligatoire lorsque l'air ambiant contient des poussières ou des substances nocives et dangereuses ;
- le port de protections auditives individuelles est requis lors de l'utilisation d'engins bruyants.

10. Identification des dysfonctionnements et solutions possibles

micro-station ACTIBLOC® LT 30-35 8EH

Les éventuelles pannes de la micro-station ACTIBLOC® sont indiquées par un signal visuel (temoin rouge) et sonore.

Lors de l'essai de performance épuratoire sur plus de 45 semaines, aucun dysfonctionnement n'a été observé.

Pour arrêter le signal sonore, appuyez sur la touche **Esc**.

Pour supprimer le message d'erreur, appuyez à nouveau sur la touche **Esc**.

10.1. AFFICHAGE SUR L'ÉCRAN LCD

Affichage sur l'écran LCD	Causes possibles	Solutions
PERTURBATION Panne de courant	Coupure de courant.	Contrôlez l'arrivée de courant au niveau de l'installation et de la commande. Contrôlez le fusible au niveau de l'alimentation. Contrôlez la position de l'interrupteur général (position sur 1).
PERTURBATION Compresseur	Le compresseur ne fonctionne pas / n'est pas sous tension.	Contrôlez le fusible F1. Contrôlez le compresseur en mode manuel.
PERTURBATION Valve 1	La vanne 1 ne fonctionne pas.	Contrôlez la vanne 1 en mode manuel. Contrôlez le fusible F2.
PERTURBATION Valve 2	La vanne 2 ne fonctionne pas.	Contrôlez la vanne 2 en mode manuel. Contrôlez le fusible F2.
PERTURBATION Valve 3	La vanne 3 ne fonctionne pas.	Contrôlez la vanne 3 en mode manuel. Contrôlez le fusible F2.
PERTURBATION Valve 4	La vanne 4 ne fonctionne pas.	Contrôlez la vanne 4 en mode manuel. Contrôlez le fusible F2.
PERTURBATION Ventilateur	Le ventilateur ne fonctionne pas.	Contrôlez le ventilateur en mode manuel. Contrôlez le fusible F2.
Température max.	Le ventilateur ne fonctionne pas.	Contrôlez le fonctionnement du ventilateur en mode manuel.
	Les filtres de l'armoire et du compresseur sont sales.	Nettoyez le filtre à air de l'armoire et du compresseur.
	L'armoire est exposée aux rayons directs du soleil.	Installez un écran de protection contre les rayons du soleil. Veillez à ce que l'armoire de commande soit correctement aérée.
	Dans le menu service, des températures trop élevées pour le déclenchement du ventilateur d'air de refroidissement et de la température maximale ont été paramétrées.	Faites contrôler le paramétrage des températures par du personnel habilité par SOTRALENTZ Habitat.
	Le compresseur d'air est défectueux.	Contrôlez le compresseur en mode manuel.

10. Identification des dysfonctionnements et solutions possibles

micro-station ACTIBLOC® LT 30-35 8EH

10.2. OBSERVATIONS SUR SITE

Observations	Causes possibles	Solutions
Le niveau d'eau dans le décanteur est anormalement élevé. Dans le réacteur, le niveau d'eau est normal.	Dysfonctionnement de la vanne 1.	Actionnez la vanne 1 en mode manuel et vérifiez le fonctionnement de la colonne de transfert
	La durée de fonctionnement de la vanne 1 est trop courte.	Demandez au personnel habilité par SOTRALENTZ Habitat de prolonger la durée de fonctionnement de la vanne 1.
	La colonne de transfert du décanteur est obstruée.	Vidangez le décanteur et nettoyez la colonne de transfert.
	Le système d'alimentation d'air vers la colonne de transfert n'est pas étanche.	Vidangez le décanteur et vérifiez l'étanchéité des tuyaux.
Le niveau d'eau dans le décanteur et dans le réacteur est anormalement élevé.	L'installation est en fonctionnement réduit.	Arrêtez le fonctionnement réduit.
	Le paramétrage de l'armoire de commande est incorrect.	Faites contrôler les paramétrages de commande par du personnel habilité par SOTRALENTZ Habitat
	La colonne de transfert du réacteur est obstruée.	Vidangez le réacteur et nettoyez la colonne de transfert.
	Le système d'alimentation d'air vers la colonne de transfert du réacteur n'est pas étanche.	Vidangez le réacteur et vérifiez l'étanchéité des tuyaux.
	L'armoire de commande est défectueuse.	Contactez le personnel habilité par SOTRALENTZ Habitat.
La micro-station ACTIBLOC® dégage une mauvaise odeur ; les eaux épurées sont troubles ou leur couleur est altérée.	Aération insuffisante dans le réacteur	Contrôlez l'aération en mode manuel. Demandez au personnel habilité par SOTRALENTZ Habitat d'augmenter les durées d'aération.
	Aération incomplète en raison d'un défaut de l'unité d'aération.	Contactez le personnel habilité par SOTRALENTZ Habitat.
La ventilation ne se fait que d'un côté où de grosses bulles d'air apparaissent de temps en temps.	Le plateau d'aération est défectueux.	Contactez le personnel habilité par SOTRALENTZ Habitat.
	Le système d'aération à membranes n'est pas étanche.	Contactez le personnel habilité par SOTRALENTZ Habitat.

11. Conseils d'utilisation

micro-station ACTIBLOC® LT 30-35 8EH



IMPORTANT :

Seules les eaux usées domestiques doivent être rejetées dans la micro-station ACTIBLOC®.

En particulier, il ne faut pas y déverser :

- les eaux de pluie collectées sur les toits et dans les cours ;
- les eaux de ruissellement provenant de drainages ;
- les résidus d'élevage d'animaux tant solides que liquides ;
- les eaux usées provenant d'entreprises industrielles ou agricoles dans la mesure où elles ne sont pas comparables aux eaux usées domestiques ;
- les produits chimiques et pharmaceutiques, les huiles minérales, les solvants ;
- les eaux de refroidissement ;
- les solides sous forme de restes alimentaires, plastiques, articles d'hygiène, filtres à café, bouchons de bouteilles et autres articles ménagers ;
- le lait et les produits laitiers ;
- l'eau provenant de piscine ;
- de sang en grande quantité.

Les matières biocides, toxiques, ou non-biodégradables ne doivent pas être rejetées dans la micro-station ACTIBLOC® sous peine de dysfonctionnement. En cas d'eaux chargées d'importantes quantités de graisses ou d'huiles végétales, il est recommandé d'effectuer une décantation préalable de ces eaux dans un séparateur à graisse raccordé à la micro-station ACTIBLOC®.

Ne pas déverser de matières fécales dans le séparateur de graisse.

Matières solides ou liquides qui ne doivent pas être jetées dans l'évier ou dans les toilettes.	Ce qu'elles provoquent	Lieu où elles peuvent être jetées
Blocs pour cuvette WC	Altèrent la qualité des eaux usées.	Ne pas utiliser
Bouchons	Se déposent dans la station d'épuration.	Poubelle
Cendre	Ne se décompose pas.	Poubelle
Colle à tapisser	Obstrue les canalisations.	Centre de collecte de la commune
Cotons-tiges	Obstruent l'installation.	Poubelle
Couches	Obstruent les canalisations.	Poubelle
Déchets contenant des huiles	Altèrent la qualité des eaux usées.	Centre de collecte, station-service
Désinfectants	Tuent les bactéries.	Ne pas utiliser
Diluants	Altèrent la qualité des eaux usées.	Centre de collecte de la commune
Diluants de peinture	Altèrent la qualité des eaux usées.	Centre de collecte de la commune
Eau de ciment	Se dépose et durcit dans les canalisations.	Remettre à une entreprise spécialisée
Ecouvillons	Rongent les canalisations et les joints, empoisonnent les eaux usées.	Centre de collecte de la commune
Huiles alimentaires	Provoquent des dépôts et l'obstruction des canalisations.	Centre de collecte de la commune
Huiles de friture	Se déposent dans les canalisations et les obstruent.	Poubelle
Huiles de moteur	Altèrent la qualité des eaux usées.	Centre de collecte, station-service
Lames de rasoir	Risquent de blesser les ouvriers travaillant dans les canalisations et les stations d'épuration.	Poubelle
Litières pour chats	Obstruent les canalisations.	Poubelle
Médicaments	Altèrent la qualité des eaux usées.	Centre de collecte, pharmacies
Mégots	Se déposent dans la station d'épuration.	Poubelle
Peintures	Altèrent la qualité des eaux usées.	Centre de collecte de la commune
Pesticides	Altèrent la qualité des eaux usées.	Centre de collecte de la commune
Préservatifs	Obstruent les canalisations.	Poubelle

11. Conseils d'utilisation micro-station ACTIBLOC® LT 30-35 8EH



IMPORTANT :

Seules les eaux usées domestiques doivent être rejetées dans la micro-station ACTIBLOC®.

En particulier, il ne faut pas y déverser :

- les eaux de pluie collectées sur les toits et dans les cours ;
- les eaux de ruissellement provenant de drainages ;
- les résidus d'élevage d'animaux tant solides que liquides ;
- les eaux usées provenant d'entreprises industrielles ou agricoles dans la mesure où elles ne sont pas comparables aux eaux usées domestiques ;
- les produits chimiques et pharmaceutiques, les huiles minérales, les solvants ;
- les eaux de refroidissement ;
- les solides sous forme de restes alimentaires, plastiques, articles d'hygiène, filtres à café, bouchons de bouteilles et autres articles ménagers ;
- le lait et les produits laitiers ;
- l'eau provenant de piscine ;
- de sang en grande quantité.

Les matières biocides, toxiques, ou non-biodégradables ne doivent pas être rejetées dans la micro-station ACTIBLOC® sous peine de dysfonctionnement. En cas d'eaux chargées d'importantes quantités de graisses ou d'huiles végétales, il est recommandé d'effectuer une décantation préalable de ces eaux dans un séparateur à graisse raccordé à la micro-station ACTIBLOC®.

Ne pas déverser de matières fécales dans le séparateur de graisse.

Matières solides ou liquides qui ne doivent pas être jetées dans l'évier ou dans les toilettes.	Ce qu'elles provoquent	Lieu où elles peuvent être jetées
Produits chimiques	Altèrent la qualité des eaux usées.	Centre de collecte de la commune
Produits de nettoyage, à l'exception des produits sans chlore (qui respectent l'environnement)	Altèrent la qualité des eaux usées. Rongent les canalisations et les joints.	Centre de collecte de la commune
Produits photochimiques	Altèrent la qualité des eaux usées.	Centre de collecte de la commune
Produits phytosanitaires	Altèrent la qualité des eaux usées.	Centre de collecte de la commune
Protège-slips	Obstruent les canalisations. Les films plastiques qui ne se décomposent pas et polluent les eaux.	Poubelle
Restes de nourritures	Obstruent les canalisations, attirent les rats.	Poubelle
Sable pour oiseaux	Provoquent des dépôts et l'obstruction des canalisations.	Poubelle
Sparadraps	Obstruent les canalisations.	Poubelle
Textiles (comme par exemple des bas en nylon, des chiffons, des mouchoirs, etc.)	Obstruent les canalisations, peuvent endommager une pompe.	Collecte des vêtements usagés
Vernis	Altèrent la qualité des eaux usées.	Centre de collecte de la commune

12. Annexe I :

Compte-rendu de mise en service, d'entretien et de S.A.V. micro-station ACTIBLOC® LT 30-35 8EH



**SOTRALENTZ
HABITAT**
F-67320 DRULINGEN
Tel. +33(0)3 88 01 68 39 - Fax +33 (0)3 88 01 68 08

**COMPTE-RENDU DE MISE EN SERVICE,
D'ENTRETIEN ET S.A.V. STATIONS ACTIBLOC®**

(remplir au stylo à bille en appuyant fortement)
☒ cochez les cases concernées

DISTRIBUTEUR	ENTREPRENEUR INSTALLATEUR	LIEU D'INSTALLATION UTILISATEUR/LOCATAIRE	PROPRIETAIRE ACTIBLOC®
Nom complet :			
Responsable :			
Adresse :			
Telephone :			
Date facture :			
N° facture :	Date pose :	Date pose :	Date pose :

N° COMMANDE SOTRALENTZ :	Date effective raccordement :	Volume decanteur :
Date mise en service :	Armoire de commande intérieure ☐ ou extérieure ☐	Volume réacteur :
Numéro de série Actibloc :	Type Actibloc : Simple Peau ☐ ; Double Peau ☐	Taille Actibloc :

DESCRIPTIF DE L'INSTALLATION

- Nature du terrain : nature ☐ ; rapporté ☐ ; remblais et rocailleux ☐ ; sablonneux ☐ ; argileux ☐ ; calcaire ☐ ; autre ☐ (à préciser) :
- Sol : perméable ☐ ; très perméable ☐ ; peu perméable ☐ ; imperméable ☐ ; très imperméable ☐
- Nappe phréatique : oui ☐ ; profondeur = m
- Zone inondable : oui ☐ ; non ☐
- Source ou cours d'eau proche : puits ☐ ; saptage ☐ ; distance = m

- Terrain en pente : oui ☐ ; non ☐ ; Déclivité : %
- Installation dans un creux de terrain : oui ☐ ; non ☐
- Passage de véhicules à proximité : oui ☐ ; non ☐
- distance entre passage et appareil : m
- Fond de fouille : m
- Sable stabilisé ☐ ; Sable ☐ ; Terre ☐ ; Autre ☐
- Hauteur de recouvrement de l'appareil : m
- Nature : Nbre de rehausures :
- Protection supérieure dalle de répartition de charge en béton reposant de cm sur la terre ferme : oui ☐ ; non ☐

- Couvercle appareil ou rehausse accessible : oui ☐ ; non ☐
- Mise en eau avant ☐ ; pendant ☐ ; après ☐ remblayage
- Ventilation primaire oui ☐ ; non ☐ e mm
- Pose individuelle : oui ☐ ; non ☐
- Pose regroupée : oui ☐ ; non ☐

REJETS

- En milieu hydraulique superficiel ☐ (à préciser) :
- En réseau eaux pluviales ☐
- Pente canalisations : cm/m

CONFORMITE REGLEMENTATION en vigueur oui ☐ ; non ☐ - CONFORMITE LIVRET A93 oui ☐ ; non ☐ - CONFORMITE DTU 64-1 oui ☐ ; non ☐

MISE EN SERVICE	1 ^{ère} VISITE	ENTRETIEN A ANS
Installation - Cuvet(s) posé(s) et raccordé(s) conformément au livret utilisateur A93 : oui ☐ non ☐ - Ventilation haute e 100 mm : oui ☐ non ☐ - Étanchéité gaine technique avec mousse expansive avant l'armoire de commande : oui ☐ non ☐ - Remplissage en eau claire de chaque cuvet/compartiment à niveau constant : oui ☐ non ☐ - Photos installation et site (obligatoires) : oui ☐ non ☐ Armoire de commande - Mise en place batterie : oui ☐ non ☐ - Réglage date et heure : oui ☐ non ☐ - Fonct. col. transf. decanteur - vanne 1 (rouge) : oui ☐ non ☐ - Étanch. col. transf. decanteur - vanne 1 (rouge) : oui ☐ non ☐ - Fonct. système aération - vanne 2 (bleu) : oui ☐ non ☐ - Étanch. système aération - vanne 2 (bleu) : oui ☐ non ☐ - Fonct. col. transfert decanteur - vanne 3 (noir) : oui ☐ non ☐ - Étanch. col. transfert decanteur - vanne 3 (noir) : oui ☐ non ☐ - Fonct. col. transf. recirc. boues - vanne 4 (blanc) : oui ☐ non ☐ - Étanch. col. transf. recirc. boues - vanne 4 (blanc) : oui ☐ non ☐ - Verif. prog. sélec. dans armoire de commande : oui ☐ non ☐ Prog. sélectionné : - Réglage détection sous-charge : oui ☐ non ☐ - Réglage détection sur-charge : oui ☐ non ☐ - Fonct. alarme coupure de courant (actionner l'interrupteur principal) : oui ☐ non ☐ - Si modem : couper courant et attendre réc. SMS : oui ☐ non ☐ - Remise livret A93 au client : oui ☐ non ☐ - Etablissement contrat de maintenance : oui ☐ non ☐	Armoire de commande - Date et heure : oui ☐ non ☐ - Vérification filtres et nettoyage si nécessaire : oui ☐ non ☐ - Fonct. col. transf. decanteur - vanne 1 (rouge) : oui ☐ non ☐ - Étanch. col. transf. decanteur - vanne 1 (rouge) : oui ☐ non ☐ - Fonct. système aération - vanne 2 (bleu) : oui ☐ non ☐ - Étanch. système aération - vanne 2 (bleu) : oui ☐ non ☐ - Fonct. col. transf. réacteur - vanne 3 (noir) : oui ☐ non ☐ - Étanch. col. transf. réacteur - vanne 3 (noir) : oui ☐ non ☐ - Fonct. col. transf. recirc. boues - vanne 4 (blanc) : oui ☐ non ☐ - Étanch. col. transf. recirc. boues - vanne 4 (blanc) : oui ☐ non ☐ - Fonct. alarme coupure de courant (actionner interrupteur principal) : oui ☐ non ☐ - Livret A93 correctement rempli : oui ☐ non ☐ - Heures fonctionnement valve 1 : h - Heures fonctionnement valve 2 : h - Heures fonctionnement valve 3 : h - Heures fonctionnement valve 4 : h - Heures totales fonctionnement : h - Vérifier liste alarmes ou perturbations : oui ☐ non ☐ - Niveau boues dans decanteur : cm - Niveau boues dans réacteur : % - Taux d'O₂ dissous dans bac de prélèvement : mg/l - Compresseur : à palette ☐ ; à piston ☐ - Vérification épaisseur palette : mm	Armoire de commande - Date et heure : oui ☐ non ☐ - Vérification filtres et nettoyage si nécessaire : oui ☐ non ☐ - Fonct. col. transf. decanteur - vanne 1 (rouge) : oui ☐ non ☐ - Étanch. col. transf. decanteur - vanne 1 (rouge) : oui ☐ non ☐ - Fonct. système aération - vanne 2 (bleu) : oui ☐ non ☐ - Étanchéité système aération - vanne 2 (bleu) : oui ☐ non ☐ - Fonct. col. transf. réacteur - vanne 3 (noir) : oui ☐ non ☐ - Étanch. col. transf. réacteur - vanne 3 (noir) : oui ☐ non ☐ - Fonct. col. transf. recirc. boues - vanne 4 (blanc) : oui ☐ non ☐ - Étanch. col. transf. recirc. boues - vanne 4 (blanc) : oui ☐ non ☐ - Fonct. alarme coupure de courant (actionner interrupteur principal) : oui ☐ non ☐ - Livret A93 correctement rempli : oui ☐ non ☐ - Heures fonctionnement valve 1 : h - Heures fonctionnement valve 2 : h - Heures fonctionnement valve 3 : h - Heures fonctionnement valve 4 : h - Heures totales fonctionnement : h - Vérifier liste alarmes ou perturbations : oui ☐ non ☐ - Niveau boues dans decanteur : cm - Niveau boues dans réacteur : % - Taux d'O₂ dissous dans bac de prélèvement : mg/l - Compresseur : à palette ☐ ; à piston ☐ - Vérification épaisseur palette : mm - Remplacement : oui ☐ non ☐ - Vérification oxydation des composants : oui ☐ non ☐ - Remplacement : oui ☐ non ☐ - Filtres Compresseur - remplacement : oui ☐ non ☐ - Filtres Armoire - remplacement : oui ☐ non ☐ - Diffuseur fines bulles - remplacement : oui ☐ non ☐

ANOMALIES CONSTATEES : (faire croquis et plans de situation, noter dégâts constatés, joindre photos...)

OPERATIONS A EFFECTUER :

ANNEXES JOINTES : Photos : oui ☐ non ☐ Suite au compte-rendu : oui ☐ non ☐ Suite à l'expertise : oui ☐ non ☐ Copie autorisation et attestation conformité : oui ☐ non ☐

Date de l'intervention : Lieu d'intervention :

NOMS ET SIGNATURES DES PERSONNES PRESENTES POUR ACCEPTATION ET DECHARGE

Nom	Distributeur	Entrepreneur installateur	Propriétaire ACTIBLOC	Utilisateur ACTIBLOC	Délégué SOTRALENTZ Habitat
Signature pour accord					

Il est recommandé à l'utilisateur d'établir un contrat de maintenance avec SOTRALENTZ ou une société habilitée.
Exemplaire destiné à : Blanc (Original) : SOTRALENTZ Habitat - Jaune (Distributeur) - Vert (Entrepreneur Installateur) - Blanc (Propriétaire Actibloc) - Rose : Client utilisateur - Bleu : Délégué SOTRALENTZ Habitat
Les Conditions Générales de Vente de SOTRALENTZ Habitat sont téléchargeables sur le site internet : www.sotralentz.com, rubrique Habitat, rubrique notre offre.

Fiche de contrôle hebdomadaire / mensuel micro-station ACTIBLOC® LT 30-35 8EH

Nom Prénom :
 Adresse complète :

 CP : Ville :
 Tél. :

N° Série ACTIBLOC® :

N° Série Armoire de commande :



Fiche de contrôle hebdomadaire / mensuel micro-station ACTIBLOC® LT 30-35 8EH

Nom Prénom :
 Adresse complète :

 CP : Ville :
 Tél. :

N° Série ACTIBLOC® :
N° Série Armoire de commande :



Fiche de contrôle hebdomadaire / mensuel micro-station ACTIBLOC® LT 30-35 8EH

Nom Prénom :
 Adresse complète :

 CP : Ville :
 Tél. :

N° Série ACTIBLOC® :

N° Série Armoire de commande :



13. Annexe II :

Fiche de contrôle hebdomadaire / mensuel micro-station ACTIBLOC® ACTIBLOC® LT 30-35 8EH

COORDONNÉES DE L'UTILISATEUR

Nom Prénom :
 Adresse complète :
 CP : Ville :
 Tél. :

RÉFÉRENCE MICRO-STATION ACTIBLOC® LT 30-35 8EH

N° Série ACTIBLOC® :
 N° Série Armoire de commande :

Date de contrôle	Rejet de boues ?		Turbidité / altération de la couleur		Obstruction évacuation		Contrôle du filtre à air		Compteur horaire				
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Vanne 1	Vanne 2	Vanne 3	Vanne 4	Total

14. Annexe III :

Courrier pour entretien annuel obligatoire micro-station ACTIBLOC® LT 30-35 8EH

Drulingen, le XX janvier 20XX

N/Réf. : HABITAT / ACTIBLOC / Année 20XX / N° Commande XXXXX
Objet : Votre station d'épuration ACTIBLOC SOTRALENTZ
Concerne : Entretien annuel obligatoire, prise de rendez-vous

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à nos produits.

Vous êtes le propriétaire et/ou l'utilisateur d'une station d'épuration autonome ACTIBLOC® :

ACTIBLOC	«Modèle»	Article N° XXXXX
Date de mise en route :	Le XX.XX.20XX	Par XXX
Date de dernière visite :	Le XX.XX.20XX	Par XXX
Armoire de commande :	«Modèle» N° XXXXX	«Modèle» N° XXXXX

Dans le cadre légal, vous avez l'**obligation annuelle** :

- de faire vérifier le bon fonctionnement de votre station,
- de faire effectuer l'entretien de votre station.

Aussi, nous vous invitons :

- à prendre contact dès réception de cette prise de Rendez-vous, avec notre service technique, au 00 33 (0)3 88 01 68 30, ou à actibloc@sotralentz.com
- pour fixer la date de passage de notre technicien.

Cette visite d'entretien et de contrôle obligatoire vous sera facturée XXX € TTC. Le remplacement de pièces d'usures ou détachées vous sera facturé XXX € TTC, selon le détail joint dès validation.

Cette/ces facture(s) devra (ont) être réglée(s) lors du passage de notre technicien.

Merci de nous retourner votre accord nommé, daté, signé, soit :

- par courrier postal à SOTRALENTZ HABITAT, Service SAV, F- 67320 Drulingen,
- par email à l'adresse suivante PDF de la demande à actibloc@sotralentz.com

Dans l'attente de vous lire, recevez, Madame, Monsieur, nos salutations dévouées.

SOTRALENTZ HABITAT

Hubert WILLIG

PJ :

- Détail de la prestation,
- Tarif des prestations et pièces détachées



SOTRALENTZ
H A B I T A T

**BON POUR ACCEPTATION
de notre offre de prestation obligatoire**

Nom et prénom :

Date :

Signature :

Téléphone Portable :

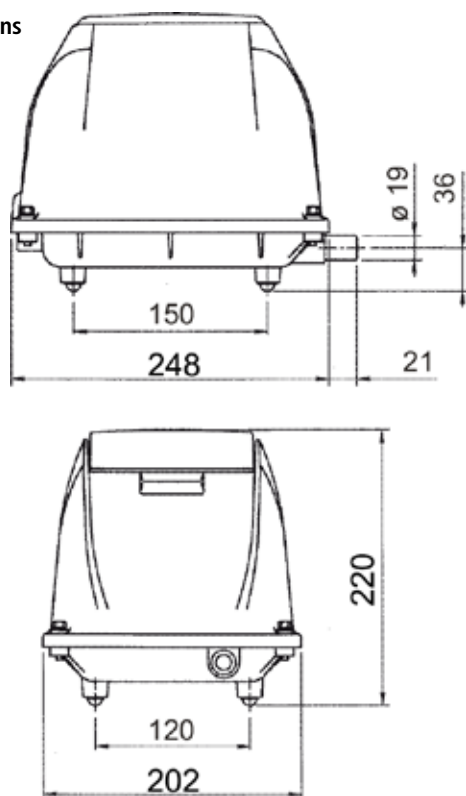
15. Annexe IV :

Fiche technique compresseur BIBUS EL-S-80-15 micro-station ACTIBLOC® LT 30-35 8EH

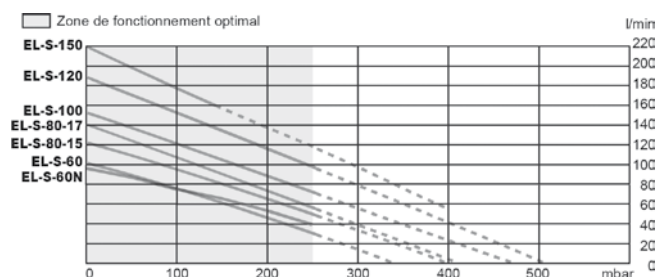
Caractéristiques produit

- Protection de surcharge
- Voyant de défaut sur capot
- Interrupteur de protection
- Tube de connexion inclus
- Classe IP : 55

Dimensions



Performances



Données techniques

Compresseur EL-S-80-15			
Données	Unité	Pression	Valeurs
Débit ¹⁾	l/min	0 mbar	127
		50 mbar	115
		100 mbar	102
		150 mbar	87
		200 mbar	73
		250 mbar	56
Tension ²⁾	V	-	230
Consommation	W	200 mbar	74
Niveau sonore	dB(A)	-	40
Dimensions L x l x H	mm	-	248 x 202 x 220
Connexion ø ext.	mm	-	19
Poids net	kg	-	8,5

1) Les performances des produits peuvent varier de +/- 10% par rapport aux courbes de performance.

2) Valeurs à 50 Hz.

ACTIBLOC®

Retrouvez l'ensemble des éléments de nos filières d'Assainissement Non-Collectif Classique, dans nos documentations A68 et A23 en téléchargement gratuit sur notre site : www.sotralentz.com.

**Performances épuratoires
supérieures et constantes**
**Une des filières d'Assainissement
Non-Collectif les plus compactes**
**Protection de l'environnement, de la
nappe phréatique et des cours d'eau**
**Grande flexibilité
d'aménagement paysage**
**Installation rapide par des
professionnels qualifiés**
Valeur ajoutée à toute propriété
Garantie et services complets



Industries et Entreprises Françaises de
l'Assainissement Autonome

Adhérent de l'IFAA
Syndicat professionnel des Industriels
Français de l'Assainissement Autonome.



AGRÉMENTS MINISTÉRIELS

ACTIBLOC® 4 EH à 20 EH
2012-009

Pour toute information complémentaire veuillez contacter :

SOTRALENTZ Habitat

3 rue de Bettwiller

F-67320 DRULINGEN

Téléphone +33 (0) 3 88 01 68 30

Fax +33 (0) 3 88 01 60 60

E-mail : actibloc@sotralentz.com

Site Internet : www.sotralentz.com

Toute l'information contenue dans ce guide ne peut être considérée qu'à titre indicatif seulement.

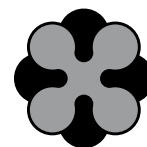
Il s'agit de recommandations générales qui ne sont pas nécessairement applicables en toute situation.

C'est pourquoi SOTRALENTZ Habitat ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de dommages et/ou problèmes résultant de l'interprétation du contenu de ce document.

Chaque cas d'installation devrait être étudié de façon approfondie par un spécialiste compétent en Assainissement Non Collectif.

Les renseignements contenus dans ce guide étaient conformes à l'information disponible au moment de mettre sous presse.

Poursuivant une politique d'amélioration continue, SOTRALENTZ Habitat se réserve le droit de modifier les données techniques, les modèles ou les équipements à sa convenance et ce, sans autre avis ni responsabilité envers quiconque à cet égard.



SOTRALENTZ
H A B I T A T

3 rue de Bettwiller - F-67320 DRULINGEN

Tél. +33 (0)3 88 01 68 30 - Fax +33 (0)3 88 01 60 60

E-mail : actibloc@sotralentz.com

Site Internet : www.sotralentz.com